

# PRÉSENTATION DES DOCUMENTS REQUIS EN VERTU DE LA LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE NIVEAU UNIVERSITAIRE

2021-2022

31 octobre 2022





Québec, le 27 octobre 2022

Madame Paméla Garcia Cournoyer  
Directrice des politiques, de la planification et de la veille  
Ministère de l'Enseignement supérieur  
1035, rue De La Chevrotière, 11<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

Madame la Directrice,

Aux fins de l'application du premier alinéa de l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* et en suivi à la lettre du 19 juillet 2022, veuillez trouver ci-joints les documents requis de l'Université TÉLUQ pour l'année 2021-2022 :

1. États financiers;
2. État du traitement des membres du personnel de la direction;
3. Rapport sur la performance;
4. Rapport sur les perspectives de développement.

Sont également joints à l'envoi :

5. Lettre d'attestation du respect des conditions d'encadrement prévues à l'article 5.11;
6. Planification stratégique 2021-2024 de l'Université TÉLUQ.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, mes meilleures salutations.

Lucie Laflamme, L.L. D.  
Directrice générale

p. j.

## TABLE DES MATIÈRES

1.	États financiers.....	4
2.	État du traitement des membres du personnel de la direction .....	14
3.	Rapport de l'auditeur indépendant .....	17
4.	Rapport sur la performance.....	22
4.1	Historique et profil institutionnel .....	22
4.2	Profil des étudiants .....	23
4.3	Taux de réussite .....	24
4.4	Mesures prises pour l'encadrement des étudiants .....	26
4.5	Soutien aux étudiants en situation de handicap .....	26
4.6	Programmes d'activités de recherche .....	27
4.7	Conclusion .....	28
5.	Précisions sur l'utilisation des allocations reçues relativement aux règles budgétaires .....	29
6.	Rapport sur les perspectives de développement .....	33
7.	Annexe 4 : Indicateurs .....	36

1. États financiers

Télé-université

**Systeme d'information financière des universités  
2021-2022**

Mme Debbie Gendron



27 octobre 2022

Responsable des ressources financières

Date

Enseignement  
supérieur  
Québec 

Télé-université  
 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE  
 au 30 avril 2022  
 en \$

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
<b>ACTIF</b>										
<b>Actif à court terme</b>										
1	Encaisse (001)	s/o	30 917 812	-	-	-	-	-	30 917 812	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	22 410	-	-	-	-	-	22 410	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note#2 (annexe 20)	5 678 468	---	---	---	---	---	5 678 468	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	85 271	---	---	---	---	---	85 271	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	1 791 372	479 096	312 174	-	-	413 539	2 996 181	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	s/o	-	7 653 618	3 261 243	-	-	(10 914 861)	-	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	430 284	-	-	-	-	-	430 284	10
11	Stocks (075)	s/o	714 909	-	---	-	-	-	714 909	11
<b>Total de l'actif court terme</b>			<b>39 640 526</b>	<b>8 132 714</b>	<b>3 573 417</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(10 501 322)</b>	<b>40 845 335</b>	
<b>Actif à long terme</b>										
12	Frais reportés (080)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	1 287 136	-	-	-	-	-	1 287 136	13
14	Placements à long terme (125, 130)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	14
15	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	15
16	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	22 500	-	-	-	-	-	22 500	16
17	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	14 243 872	---	---	---	14 243 872	17
18	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	---	---	413 539	---	---	(413 539)	0	18
19	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	2 083 292	-	-	-	-	-	2 083 292	19
20	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	20
21	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>43 033 454</b>	<b>8 132 714</b>	<b>18 230 828</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(10 914 861)</b>	<b>58 482 135</b>	<b>21</b>

Télé-université  
**ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE**  
 au 30 avril 2022  
 en S

Page 1 B

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
<b>PASSIF</b>									
<b>Passif à court terme</b>									
22	Découvert de banque (201)	s/o	-	-	-	-	-	-	22
23	Emprunts à court terme (205)	Note#4 (annexe 20)	-	-	-	-	-	-	23
24	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	-	-	-	-	-	-	24
25	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note#2 (annexe 20)	943 349	- - -	- - -	- - -	- - -	943 349	25
26	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	9 681 584	138 638	- - -	-	-	9 820 222	26
27	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	-	-	- - -	-	-	-	27
28	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	1 882 283	114 349	25 516	-	-	2 022 148	28
29	Produits reportés (260)	Annexe 7	1 127 412	-	- - -	- - -	-	1 127 412	29
30	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	-	7 879 727	61 275	-	(61 275)	7 879 728	30
31	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	-	-	-	-	-	-	31
32	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	10 914 861	-	-	-	(10 914 861)	-	32
<b>Total du passif à court terme</b>			<b>24 549 489</b>	<b>8 132 714</b>	<b>86 791</b>	<b>-</b>	<b>(10 976 136)</b>	<b>21 792 859</b>	
<b>Passif à long terme</b>									
33	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	9 635 000	-	-	-	-	9 635 000	33
34	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	-	-	-	-	-	-	34
35	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	-	-	-	-	-	-	35
36	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	-	-	9 925 409	- - -	61 275	9 986 684	36
37	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	-	-	-	-	-	-	37
38	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	-	-	-	-	-	-	38
39	<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>34 184 489</b>	<b>8 132 714</b>	<b>10 012 201</b>	<b>-</b>	<b>(10 914 861)</b>	<b>41 414 543</b>	<b>39</b>

**SOLDES DE FONDS<sup>1</sup>**

40	Grévé d'affectations d'origine interne	Annexe 8	3 270 010	-	-	-	-	3 270 010	40
41	Grévé d'affectations d'origine externe (FD et AF)	s/o	- - -	- - -	- - -	-	-	-	41
42	Non grévé d'affectation (FF)	s/o	5 578 955	- - -	- - -	- - -	-	5 578 955	42
43	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (FD)	s/o	- - -	- - -	- - -	-	-	-	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (FD)	s/o	- - -	- - -	- - -	-	-	-	44
45	Investis en immobilisations (FI)	s/o	- - -	- - -	8 218 626	- - -	-	8 218 626	45
46	<b>TOTAL DES SOLDES DE FONDS</b>		<b>8 848 965</b>	<b>-</b>	<b>8 218 626</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17 067 591</b>	<b>46</b>
47	<b>TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS</b>		<b>43 033 454</b>	<b>8 132 714</b>	<b>18 230 827</b>	<b>-</b>	<b>(10 914 861)</b>	<b>58 482 134</b>	<b>47</b>

Note 1: Les montants de ce tableau correspondent au solde de fonds du début de l'exercice plus les variations de l'exercice.

Télé-université  
État des produits  
de l'exercice terminé le 30 avril 2022  
en \$

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisation 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	vs	9 070 074	---	---	---	---	9 070 074	1
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	vs	37 533	---	---	---	---	37 533	2
3	Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	vs	46 724	---	---	---	---	46 724	3
4	Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du forfaitaire international) (404)	vs	3 753	---	---	---	---	3 753	4
5	Droits de scolarité des étudiants déréglés (406)	vs	688 414	---	---	---	---	688 414	5
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	vs	-	---	---	---	---	-	6
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	vs	408 799	---	---	---	---	408 799	7
8	Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	vs	4 190 515	---	---	---	---	4 190 515	8
9	Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	vs	2 837 867	-	---	-	-	2 837 867	9
<b>10</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS</b>		<b>17 283 689</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17 283 689</b>	<b>10</b>
11	Subventions du Ministère (515)	Annexe-5	42 561 165	1 787 089	(719 299)	---	---	43 628 955	11
12	Autres subventions provinciales (405, 410, 411, 427, 495, 496, 497)	vs	140 983	1 214 711	12 953	-	-	1 368 647	12
13	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423)	vs	430 915	1 022 007	(30 375)	-	-	1 422 547	13
14	Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429, 431)	vs	4 240	603 170	-	-	-	607 409	14
15	Contributions du siège social aux constituées de IUQ (520)	vs	---	---	1 265 815	---	---	1 265 815	15
<b>Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:</b>									
16	Ministère (530)	vs	---	---	816 972	---	---	816 972	16
17	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	vs	---	---	21 778	---	---	21 778	17
18	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (532)	vs	---	---	99 494	---	---	99 494	18
19	Autres (533)	vs	---	---	(55 444)	---	---	(55 444)	19
<b>20</b>	<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>		<b>43 137 303</b>	<b>4 626 977</b>	<b>1 411 893</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>49 176 173</b>	<b>20</b>
21	Intérêts et dividendes (433)	vs	255 030	-	-	-	-	255 030	21
22	Intérêts sur les avances interfonds (440)	vs	-	-	-	-	-	-	22
23	Produits provenant du fonds de dotation (445)	vs	-	-	-	---	-	-	23
24	Produits provenant d'une fondation (446)	vs	5 000	24 952	-	-	-	29 952	24
25	Produits non gouvernementaux (430)	Note*1 (annexe 20)	28 145	524 471	-	-	-	552 616	25
26	Gains sur vente de placements (526)	vs	-	-	-	-	-	-	26
27	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	vs	---	---	37 400	---	---	37 400	27
28	Recouvrement des coûts indirects (465)	vs	677 382	---	---	---	(677 382)	0	28
29	Ventes externes (460)	vs	683 389	-	-	---	-	683 389	29
30	Autres produits (466, 470)	Annexe 19	1 594 807	-	57 078	-	-	1 651 885	30
<b>31</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS AUTRES</b>		<b>3 243 785</b>	<b>549 422</b>	<b>94 477</b>	<b>-</b>	<b>(677 382)</b>	<b>3 210 272</b>	<b>31</b>
<b>32</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>63 664 737</b>	<b>5 176 399</b>	<b>1 506 370</b>	<b>-</b>	<b>(677 382)</b>	<b>69 670 125</b>	<b>32</b>

Télé-université  
Etat des charges  
de l'exercice terminé le 30 avril 2022  
en \$

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	
1	<b> Masse salariale</b>								1
2	Direction	s/o	2 856 687	-	---	---	---	2 856 687	2
3	Gérance	s/o	-	-	---	---	---	-	3
4	Enseignants-chercheurs	s/o	11 740 549	447 430	---	---	---	12 187 979	4
5	Chargés de cours	s/o	-	-	---	---	---	-	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	6 131 750	512 996	---	---	---	6 644 746	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	165 881	785 743	---	---	-	951 624	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	10 746 294	822 211	---	---	-	11 568 505	8
9	Personnel de soutien technique	s/o	5 144 652	59 325	---	---	-	5 203 978	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	4 724 751	120 492	---	---	---	4 845 243	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	-	-	---	---	---	-	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	8 927 297	455 727	---	---	-	9 383 023	12
13	Variation de la provision pour loyers supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	-	-	---	---	-	-	13
14	<b>TOTAL DE LA MASSE SALARIALE ET DES AVANTAGES SOCIAUX</b>		<b>50 437 861</b>	<b>3 203 923</b>				<b>53 641 785</b>	<b>14</b>
15	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	(18 000)	---	---	---	---	(18 000)	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	6 531	-	---	---	-	6 531	16
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	20 069	172 572	---	---	-	193 441	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	133 857	1 373	---	---	-	135 230	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	101 080	60 480	---	---	-	161 560	19
20	Bourses (735)	s/o	46 403	47 737	---	---	-	94 140	20
21	Soutien aux cotisations et transferts (40, 8/1, 8/2)	s/o	684 036	721 083	---	-	-	1 405 119	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	377 953	28 832	---	---	-	406 785	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	1 191 007	-	---	---	-	1 191 007	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	2 117 656	246 056	-	---	-	2 363 713	24
25	Volontés et périodiques (750)	s/o	64 658	3 105	---	---	-	67 763	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	849 360	81	---	---	-	849 442	26
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	1 232 534	1 320	---	---	-	1 233 854	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	41 574	4 326	---	---	-	45 901	28
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	---	677 382	---	---	(677 382)	0	29
30	Pertes sur vente de placements (896)	s/o	-	-	-	-	-	-	30
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note#3 (annexe 20)	20 467	8 128	43 263	---	-	71 857	31
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note#3 (annexe 20)	-	-	-	---	-	-	32
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	296 383	-	-	-	-	296 383	33
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	-	-	-	-	-	-	34
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	---	---	-	---	-	-	35
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	---	---	1 724 414	---	-	1 724 414	36
37	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	(191 790)	-	(0)	-	-	(191 790)	37
38	<b>TOTAL DES AUTRES CHARGES</b>		<b>6 974 579</b>	<b>1 972 476</b>	<b>1 767 677</b>		<b>(677 382)</b>	<b>10 037 350</b>	<b>38</b>
39	Ventes internes (878) <sup>2</sup>	s/o	-	-	---	---	-	-	39
40	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 801, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	s/o	-	-	-	-	-	-	40
41	Gains et pertes latents (879)	s/o	-	-	-	-	-	-	41
42	<b>Total des autres charges incluant les gains et pertes latents</b>		<b>6 974 579</b>	<b>1 972 476</b>	<b>1 767 677</b>		<b>(677 382)</b>	<b>10 037 350</b>	<b>42</b>
43	<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>57 412 441</b>	<b>5 176 399</b>	<b>1 767 677</b>		<b>(677 382)</b>	<b>63 679 135</b>	<b>43</b>
44	<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>		<b>6 252 297</b>		<b>(261 306)</b>			<b>5 990 990</b>	<b>44</b>

Télé-université  
Évolution des soldes de fonds  
de l'exercice terminé le 30 avril 2022  
en \$

Page 4

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	<b>SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE</b>	2 806 307	-	8 082 294	-	-	-	<b>10 888 601</b>	1
2	Redressement des années précédentes (comptes 306, 307 et 308)	Annexe 11 (1 937 000)	-	-	-	-	-	<b>(1 937 000)</b>	2
3	<b>Solde de fonds redressé</b>	<b>869 307</b>	<b>-</b>	<b>8 082 294</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 951 601</b>	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3 63 664 737	5 176 399	1 506 370	-	-	(677 382)	<b>69 670 125</b>	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4 57 412 441	5 176 399	1 767 677	-	-	(677 382)	<b>63 679 135</b>	5
6	<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	<b>6 252 297</b>	<b>-</b>	<b>(261 306)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 990 990</b>	6
7	Rééval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complé. de retraite (309)	s/o 2 125 000	---	---	---	---	---	<b>2 125 000</b>	7
8	Apports reçus à titre de dotations (compte 311)	s/o -	-	-	-	-	-	<b>-</b>	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables (compte 312)	s/o -	-	-	-	-	-	<b>-</b>	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a -	-	397 639	-	-	-	<b>397 639</b>	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 397 639	-	-	-	-	-	<b>397 639</b>	11
12	<b>Sous-total</b>	<b>7 979 658</b>	<b>-</b>	<b>136 333</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 115 990</b>	12
13	<b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>8 848 965</b>	<b>-</b>	<b>8 218 626</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17 067 591</b>	13

**RÉPARTITION DES SOLDES DE FONDS<sup>2</sup>**

14	Grevé d'affectations d'origine interne	Annexe 8 3 270 010	-	-	-	-	-	<b>3 270 010</b>	14
15	Grevé d'affectations d'origine externe (FD et AF)	s/o ---	---	---	---	---	---	<b>-</b>	15
16	Non grevé d'affectation (FF)	s/o 5 578 955	---	---	---	---	---	<b>5 578 955</b>	16
17	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (FD)	s/o ---	---	---	---	---	---	<b>-</b>	17
18	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (FD)	s/o ---	---	---	---	---	---	<b>-</b>	18
19	Investi en immobilisations (FI)	s/o ---	---	8 218 626	---	---	---	<b>8 218 626</b>	19
20	<b>TOTAL DES SOLDES DE FONDS</b>	<b>8 848 965</b>	<b>-</b>	<b>8 218 626</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17 067 591</b>	20

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Note 2: Les montants de ce tableau correspondent au solde de fonds du début de l'exercice plus les variations de l'exercice.

Ces montants doivent être saisis manuellement.

Télé-université  
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement  
de l'exercice terminé le 30 avril 2022  
en \$

Annexe 1

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1 Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	9 070 074	---	-	---	-	---	---	-	9 070 074	1
2 Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	---	---	37 533	---	---	---	---	-	37 533	2
3 Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	---	---	46 724	---	---	---	---	-	46 724	3
4 Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaits internationaux (10% de for)	---	---	3 753	---	---	---	---	-	3 753	4
5 Droits de scolarité des étudiants désignés (406)	30 443	---	657 971	---	-	---	---	-	688 414	5
6 Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	-	---	-	---	-	---	---	-	-	6
7 Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	-	---	-	---	408 799	---	---	-	408 799	7
8 Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	74 678	1 008 140	2 646 837	-	-	460 860	-	-	4 190 515	8
9 Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	1 878 858	267	957 253	-	1 489	-	-	-	2 837 867	9
<b>10 Total des produits provenant des étudiants</b>	<b>11 054 053</b>	<b>1 008 407</b>	<b>4 350 072</b>	<b>-</b>	<b>410 288</b>	<b>460 860</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17 283 680</b>	<b>10</b>
11 Subventions du Ministère (515)	42 561 165	-	-	---	-	-	---	-	42 561 165	11
12 Autres subventions provinciales (405, 410, 427)	140 983	-	-	-	-	-	-	-	140 983	12
13 Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422)	430 194	-	-	-	721	-	-	-	430 915	13
14 Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429)	491	-	-	-	3 749	-	-	-	4 240	14
<b>15 Total des subventions</b>	<b>43 132 833</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 470</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>43 137 303</b>	<b>15</b>
16 Intérêts et dividendes (435)	---	---	255 030	---	-	-	-	-	255 030	16
17 Intérêts sur les avances interfonds (440)	---	---	-	---	---	---	---	-	-	17
Produits provenant du fonds de dotation (445)	-	-	-	---	-	-	-	-	-	0
1 Produits provenant d'une fondation (446)	-	-	5 000	-	-	-	-	-	5 000	1
2 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	22 051	-	6 095	-	-	-	-	-	28 146	2
3 Gains sur vente de placement (526)	---	---	-	---	---	---	---	-	-	3
4 Recouvrement des coûts indirects (445)	25 333	-	230 252	---	421 797	-	-	-	677 382	4
5 Ventes extérieures (460)	41 833	1 327	-	29 647	605 490	1 962	3 231	-	683 389	5
6 Autres produits (466, 470)	183 257	94 787	105 990	1 201 853	-	-	1 919	-	1 894 807	6
<b>7 Total des produits autres</b>	<b>272 474</b>	<b>96 114</b>	<b>602 367</b>	<b>1 238 500</b>	<b>1 027 287</b>	<b>1 862</b>	<b>5 150</b>	<b>-</b>	<b>3 243 755</b>	<b>7</b>
<b>8 TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>54 459 360</b>	<b>1 104 521</b>	<b>4 952 440</b>	<b>1 238 500</b>	<b>1 442 044</b>	<b>462 722</b>	<b>5 150</b>	<b>-</b>	<b>63 664 737</b>	<b>8</b>

Télé-université  
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement  
de l'exercice terminé le 30 avril 2022  
en \$

Annexe 2

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1 Masse salariale										1
2 Direction	484 545	206 672	1 796 955	165 597	115 922	86 997	-	-	2 856 687	2
3 Gérance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
4 Enseignants-chercheurs	11 602 984	-	7 905	-	129 639	-	-	-	11 740 549	4
5 Chargés de cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
6 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	5 877 985	-	184 637	-	69 128	-	-	-	6 131 750	6
7 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	165 881	-	-	-	-	-	-	-	165 881	7
8 Personnel professionnel non enseignant	5 120 510	1 724 105	2 918 438	236 631	370 704	375 906	-	-	10 746 294	8
9 Personnel de soutien technique	1 678 243	1 360 915	1 612 303	185 470	146 702	161 019	-	-	5 144 652	9
10 Personnel de soutien de bureau	1 606 362	146 108	1 839 283	311 993	267 328	553 676	-	-	4 724 761	10
11 Personnel de maître et ouvrier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11
12 Avantages sociaux (700) - Complément l'annexe 14	5 455 182	778 317	1 990 842	200 849	232 476	269 631	-	-	8 927 297	12
13 Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13
<b>14 Total de la masse salariale et des avantages sociaux</b>	<b>31 991 692</b>	<b>4 216 118</b>	<b>10 350 363</b>	<b>1 100 540</b>	<b>1 331 920</b>	<b>1 447 229</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>50 437 861</b>	<b>14</b>
15 Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	---	(18 000)	(18 000)	15
16 Frais pour congés sabbatiques et d'années (705)	6 531	-	-	-	-	-	-	-	6 531	16
17 Stagiaires Postdoctoraux (706)	20 869	-	-	-	-	-	-	-	20 869	17
18 Formation et perfectionnement (710)	11 139	55	121 893	-	770	-	-	-	133 857	18
19 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	64 697	1 353	25 170	1 623	(109)	8 147	-	-	101 880	19
20 Bourses (735)	36 321	-	1 000	-	-	9 082	-	-	46 403	20
21 Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	446 986	-	229 287	-	7 762	-	-	-	684 036	21
22 Fournitures et matériel (745)	234 066	74 367	42 456	18 623	2 364	6 037	-	-	377 953	22
23 Coûts des marchandises vendues (755)	1 191 007	-	-	-	-	-	-	-	1 191 007	23
24 Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	368 608	674 854	699 998	312 307	34 520	34 248	3 121	-	2 117 656	24
25 Volontaires et bénévoles (750)	31 194	32 000	1 464	-	-	-	-	-	64 658	25
26 Charges liées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	2 335	483 651	-	363 374	-	-	-	-	849 360	26
27 Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	973	-	-	1 231 561	-	-	-	-	1 232 534	27
28 Location-exploitation (830)	4 660	610	-	36 105	-	199	-	-	41 574	28
29 Pertes sur vente de placements (836)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29
30 Bienes sous le seuil de capitalisation (892)	17 594	69	-	-	-	2 004	-	-	20 467	30
31 Bienes de nature non capitalisable (893)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31
32 Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	-	-	296 383	-	-	-	-	-	296 383	32
33 Intérêts relatifs aux avances interdites (855)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33
34 Autres charges (860, 870)	3 755	-	(793 545)	-	-	-	-	-	(151 790)	34
<b>35 Total des charges autres</b>	<b>2 440 755</b>	<b>1 267 159</b>	<b>1 222 107</b>	<b>1 963 593</b>	<b>45 308</b>	<b>50 536</b>	<b>3 121</b>	<b>(18 000)</b>	<b>6 974 579</b>	<b>35</b>
36 Ventes internes (878)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36
37 Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 801, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37
38 Coûts et pertes bruts (129)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38
<b>39 Total des autres charges incluant les gains et pertes intents ainsi que les ventes et les achats internes</b>	<b>2 440 755</b>	<b>1 267 159</b>	<b>1 222 107</b>	<b>1 963 593</b>	<b>45 308</b>	<b>50 536</b>	<b>3 121</b>	<b>(18 000)</b>	<b>6 974 579</b>	<b>39</b>
<b>40 TOTAL DES CHARGES</b>	<b>34 432 447</b>	<b>5 483 277</b>	<b>11 572 470</b>	<b>3 064 133</b>	<b>1 377 228</b>	<b>1 497 766</b>	<b>3 121</b>	<b>(18 000)</b>	<b>57 412 441</b>	<b>40</b>

Télé-université  
Produits par fonction - Fonds avec restrictions  
de l'exercice terminé le 30 avril 2022  
en \$

Annexe 3

	Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises similaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1 Autres frais facturés aux étudiants (419)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
<b>2 Total des produits provenant des étudiants</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2</b>
3 Subventions de Ministère (311)	901 328	-	-	-	172 617	-	(12 252)	721 396	-	-	1 792 089	3
4 Autres subventions provinciales (405, 410, 427, 405, 406, 407)	631 503	-	-	-	390 209	-	181 009	-	-	-	1 212 721	4
5 Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 430, 431, 432)	312 961	-	(15)	-	709 019	-	-	-	-	-	1 022 007	5
6 Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (424, 426, 428, 429)	493 791	-	-	-	109 378	-	-	-	-	-	603 170	6
<b>7 Total des subventions</b>	<b>2 350 585</b>	<b>-</b>	<b>(15)</b>	<b>-</b>	<b>1 381 263</b>	<b>-</b>	<b>173 747</b>	<b>721 396</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 626 977</b>	<b>7</b>
8 Intérêts et de dividendes (435)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8
9 Intérêts sur les avances unilatérales (440)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9
10 Produits provenant de fonds de dotation (441)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10
11 Produits provenant d'une fondation (446)	14 706	-	-	-	10 246	-	-	-	-	-	24 952	11
12 Subventions et dons sans contreparties (439)	(139 290)	-	3	-	296 504	-	367 254	-	-	-	524 471	12
13 Gains sur vente de placements (526)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13
14 Ventes d'actifs (460)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14
15 Autres produits (466, 470)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15
<b>16 Total des produits autres</b>	<b>(124 584)</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>306 750</b>	<b>-</b>	<b>367 254</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>549 422</b>	<b>16</b>
<b>17 TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 226 001</b>	<b>-</b>	<b>(11)</b>	<b>-</b>	<b>1 688 013</b>	<b>-</b>	<b>541 000</b>	<b>721 396</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 176 399</b>	<b>17</b>

Télé-université  
Charges par fonction - Fonds avec restrictions  
de l'exercice terminé le 30 avril 2022  
en \$

	Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		
1	Masse salariale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	
2	Direction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	
3	Généraliste	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	
4	Enseignants-chercheurs	358 669	-	-	-	-	10 741	-	-	-	447 410	4	
5	Chargés de cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	504 961	-	-	8 035	-	-	-	-	-	512 996	6	
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	785 743	-	-	-	-	-	-	-	-	785 743	7	
8	Personnel professionnel non enseignant	402 412	-	-	31 122	-	7 447	381 229	-	-	822 211	8	
9	Personnel de soutien technique	20 421	-	-	-	-	9 529	28 355	-	-	58 305	9	
10	Personnel de soutien de bureau	30 535	-	-	-	-	-	39 905	-	-	70 440	10	
11	Personnel de maîtrise et cooerit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	
12	Avantages sociaux (700) - Complément l'annexe 14	333 790	-	-	3 052	-	3 134	115 743	-	-	455 719	12	
13	Variantes de la provision heures supplémentaires, maladies, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13	
<b>14</b>	<b>Total de la masse salariale et des avantages sociaux</b>	<b>2 456 638</b>	-	-	-	<b>42 209</b>	-	<b>1 08 861</b>	<b>616 265</b>	-	-	<b>3 203 923</b>	<b>14</b>
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15	
16	Stipendes postdoctoraux (706)	172 572	-	-	-	-	-	-	-	-	172 572	16	
17	Fractions et perfectionnement (710)	1 373	-	-	-	-	-	-	-	-	1 373	17	
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	60 400	-	-	-	-	-	-	-	-	60 400	18	
19	Bourses (735)	8 430	-	-	-	-	-	41 308	-	-	49 738	19	
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	554 230	-	-	165 353	-	-	1 500	-	-	721 083	20	
21	Fractions et matériel (745)	29 918	-	-	(8 723)	-	-	7 637	-	-	28 832	21	
22	Coûts des marchandises vendues (755)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22	
23	Frais de services (780, 785, 790, 795, 800, 785, 790, 795, 800)	214 459	-	-	-	100	10 144	18 633	-	-	243 336	23	
24	Utilitaires et périodiques (750)	3 059	-	-	-	-	-	46	-	-	3 105	24	
25	Charges relatives aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	81	-	-	-	-	-	-	-	-	81	25	
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	1 320	-	-	-	-	-	-	-	-	1 320	26	
27	Location exploitation (830)	4 326	-	-	-	-	-	-	-	-	4 326	27	
28	Transfert de coûts indirects (865)	164 995	-	1 239	-	55 431	-	421 797	33 920	-	677 382	28	
29	Pertes sur vente de placements (816)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29	
30	Biens sous le statut de capitalisation (892)	5 862	-	-	-	-	179	2 087	-	-	8 128	30	
31	Biens de nature non capitalisable (893)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31	
32	Frais bancaires et charges d'intérêt (850, 851, 852, 853)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32	
33	Intérêts relatifs aux arrames amortissables (855)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33	
34	Autres charges (860, 870)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34	
<b>35</b>	<b>Total des charges autres</b>	<b>1 221 104</b>	-	<b>1 239</b>	-	<b>212 862</b>	-	<b>432 140</b>	<b>105 131</b>	-	-	<b>1 972 476</b>	<b>35</b>
36	Ventes internes (878)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36	
37	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 801, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37	
38	Gains et pertes internes (879)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38	
<b>39</b>	<b>Total des autres charges incluant les gains et pertes latents ainsi que les ventes et les achats internes</b>	<b>1 221 104</b>	-	<b>1 239</b>	-	<b>212 862</b>	-	<b>432 140</b>	<b>105 131</b>	-	-	<b>1 972 476</b>	<b>39</b>
<b>40</b>	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 657 693</b>	-	<b>1 239</b>	-	<b>255 071</b>	-	<b>541 000</b>	<b>721 396</b>	-	-	<b>5 176 399</b>	<b>40</b>

## 2. État du traitement des membres du personnel de la direction

Nom de l'établissement : <b>Télé-Université</b>													
TABLEAU 1 - Traitement imposable du personnel de direction supérieure et valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés													
Nom	Prénom	Titre du poste occupé	Fonction	Intérim (oui / non)	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)					Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés	
							Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable	Salaire de base + Autres éléments du traitement imposable	Indemnité de départ accordée	Montants reçus d'une fondation ou d'une personne morale	Allocations et frais remboursés - Nbre de mois dans la fonction	Allocations et frais remboursés - Valeur (\$)
<b>Laflamme</b>	<b>Lucie</b>	Directrice générale	REC	Non	260,0	100 %	217 755	7 842	225 597	0	0	12	2 927
<b>Carle</b>	<b>Julie</b>	Directrice des affaires externes et secrétaire générale	SG	Non	260,0	100 %	205 223	6 066	211 289	0	0	12	873
<b>Carle</b>	<b>Marc-André</b>	Directeur de l'enseignement et de la recherche	VR	Non	177,0	68 %	165 432	4 404	169 836	0	0	8	1 647
<b>Gendron</b>	<b>Debbie</b>	Directrice des services administratifs	VR	Non	260,0	100 %	176 243	5 605	181 848	0	0	12	622
<b>Leblon</b>	<b>Brigitte</b>	Directrice du service de la recherche	DOY	Non	260,0	100 %	150 416	4 760	155 176	0	0	12	3 627
<b>Tardif</b>	<b>Marc</b>	Directeur du service des études	DOY	Non	260,0	100 %	150 416	3 644	154 060	0	0	12	765
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				

Nom de l'établissement : Télé-Université				
<b>TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction <sup>(1)</sup></b>				
Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie <sup>(2)</sup>	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	8,99	Le plus élevé	162 646	10 994
		Moyenne	149 865	3 877
		Le moins élevé	125 754	909
Personnel de direction des services	9,85	Le plus élevé	138 280	158 891
		Moyenne	128 966	23 541
		Le moins élevé	107 006	28
Personnel de gérance des emplois de soutien	0	Le plus élevé	0	0
		Moyenne	0	0
		Le moins élevé	0	0
<sup>(1)</sup> Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)				
<sup>(2)</sup> Effectif total de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)				
<b>TABLEAU 3 - Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés des autres catégories de personnel de direction <sup>(1)</sup></b>				
Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement <sup>(2)</sup>	Allocations et frais remboursés		
		Étendue des frais remboursés	Valeur (en \$)	
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	5,99	Le plus élevé	847	
		Moyenne	543	
		Le moins élevé	30	
Personnel de direction des services	9,77	Le plus élevé	5 485	
		Moyenne	1 848	
		Le moins élevé	105	
Personnel de gérance des emplois de soutien	0	Le plus élevé	0	
		Moyenne	0	
		Le moins élevé	0	
<sup>(1)</sup> Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)				
<sup>(2)</sup> Effectif concerné par un remboursement de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)				

Nom de l'établissement :	Télé-Université		
<b>NOTES COMPLÉMENTAIRES</b>			
Nom	Prénom	Fonction	Commentaires
Noël	Martin	REC	Indemnité de transition au sein de l'établissement: Directeur des affaires académiques du 28 avril 2010 au 16 août 2016. Directeur général (intérim) du 16 novembre 2015 au 16 août 2016. Directeur général du 17 août 2016 au 2 juin 2019. Par la suite, il est demeuré à l'emploi de notre établissement et il occupe un poste de professeur où il a été en congé sans traitement du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020. L'université TÉLUQ a rétabli sa rémunération au 1er janvier 2021. Il a été compensé en totalité pour la différence salariale entre son nouvel emploi et celui qu'il occupait comme cadre supérieur. Dans son salaire de base, cette indemnité est de 71 220\$ au 30 avril 2022, toutefois le coût de cette indemnité pour l'établissement en 2021-2022 est de 70 041\$ auquel s'ajoute des rétroactivités antérieures pour cette indemnité de 2 9843\$ pour un coût total de 73 024\$.
Laflamme	Lucie	REC	Madame Laflamme a assumé en plus de ses fonctions de recteur, les fonctions de vice-rectrice de l'enseignement et de la recherche à partir du 5 janvier 2022 jusqu'à ce jour. Elle n'a reçu aucune rémunération supplémentaire en lien avec ce vice-rectorat.
Carle	Julie	SG	Tabl 1- Droit d'indemnité de départ détenu et non exercé: Directrice des affaires externes et secrétariat général du 21 janvier 2019 au 20 janvier 2024 (2e mandat). Secrétaire générale et à la gouvernance du 21 janvier 2014 au 20 janvier 2019 (1er mandat). Admissible à une indemnité de départ depuis mai 2020. Valeur 205 223\$
Laflamme	Lucie	REC	Tabl 1-Éléments de traitement imposable du chef d'établissement: Coûts assumés par l'université pour des régimes privés d'assurance dont la valeur est imposable pour l'employé : Assurance médicament : 4 430 \$ Assurance vie et mutilation : 13 \$ Allocation automobile : 3000 \$ Compensation financière dans le contexte Covid-19: 400 \$
Leblon	Brigitte	VR	Montant forfaitaire pour la progression du salaire hors échelle: 698 \$
Tardif	Marc	VR	Montant forfaitaire pour la progression du salaire hors échelle: 698 \$

### 3. Rapport de l'auditeur indépendant



## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot Grant  
Thornton S.A.C.A.L.  
Bureau 200  
140, Grande Allée Est  
Québec (Québec) G1R 5P7  
T 418 647-3151

Aux membres du conseil d'administration de  
Télé-université

### Opinion

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de direction incluses dans l'état du traitement (ci-après l'« état du traitement ») de Télé-université (ci-après l'« université ») pour l'exercice terminé le 30 avril 2022.

À notre avis, l'état du traitement ci-joint a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2021-2022*.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'état du traitement au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Observations – référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur le fait que le référentiel comptable appliqué est détaillé dans la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2021-2022*. L'état du traitement a été préparé afin de permettre à l'université de répondre aux exigences des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1). En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'université et au ministère de l'Enseignement supérieur, et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état du traitement**

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2021-2022*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'université.

### **Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état du traitement prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'université;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.<sup>1</sup>*

Québec  
Le 25 octobre 2022

---

<sup>1</sup> CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A119912

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

État du traitement 2021-2022 requis en vertu des articles 4.3 à 4.6 de la Loi sur les établissements d'enseignements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

Nom de l'établissement : **Télu-Université**

TABLEAU 1 - Traitement Imposable du personnel de direction supérieure et valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés

Nom	Prénoms	Titre du poste occupé	Fonction	Intérim (oui / non)	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)					Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés	
							Salaires de base	Autres éléments du traitement imposable	Salaires de base + Autres éléments du traitement imposable	Indemnité de départ accordée	Montants reçus d'une fondation ou d'une personne morale	Allocations et frais remboursés - Nbre de mois dans la fonction	Allocations et frais remboursés - Valeur (\$)
Lafamme	Lucie	Directrice générale	R/C	non	260,0	100 %	217 355	7 842	225 207	0	0	12	2 827
Carle	Julie	Directrice des affaires extérieures et secrétaire générale	SG	non	260,0	100 %	205 223	6 066	211 289	0	0	12	873
Carle	Marc-André	Directeur de l'enseignement et de la recherche	VR	non	177,0	68 %	165 432	4 404	169 836	0	0	8	1 647
Gendron	Debbie	Directrice des services administratifs	VR	non	260,0	100 %	176 243	5 605	181 848	0	0	12	622
Lablon	Brigitte	Directrice du service de la recherche	DOY	non	260,0	100 %	150 416	4 760	155 176	0	0	12	3 627
Tardif	Marc	Directeur du service des études	DOY	non	260,0	100 %	150 416	3 644	154 060	0	0	12	765
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				

ÉTAT DU TRAITEMENT 2021-2022

Nom de l'établissement : Télé-Université

TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction <sup>(1)</sup>

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie <sup>(2)</sup>	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaires de base	Autres éléments du traitement imposable
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.6 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	9	Le plus élevé	162 646	10 994
		Moyenne	149 762	3 876
		Le moins élevé	125 754	909
Personnel de direction des services	9,88	Le plus élevé	138 280	158 891
		Moyenne	128 534	23 475
		Le moins élevé	107 006	28
Personnel de gestion des emplois de soutien	0	Le plus élevé	0	0
		Moyenne	0	0
		Le moins élevé	0	0

<sup>(1)</sup> Éléments de l'état du traitement reçus en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

<sup>(2)</sup> Effectif total de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

TABLEAU 3 - Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés des autres catégories de personnel de direction <sup>(1)</sup>

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement <sup>(2)</sup>	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur (en \$)
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.6 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	6	Le plus élevé	847
		Moyenne	543
		Le moins élevé	30
Personnel de direction des services	9,8	Le plus élevé	5 485
		Moyenne	1 842
		Le moins élevé	105
Personnel de gestion des emplois de soutien	0	Le plus élevé	0
		Moyenne	0
		Le moins élevé	0

<sup>(1)</sup> Éléments de l'état du traitement reçus en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

<sup>(2)</sup> Effectif concerné par un remboursement de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

## 4. Rapport sur la performance

### 4.1 Historique et profil institutionnel

Depuis sa création en 1972, l'Université TÉLUQ, seule université francophone entièrement à distance au Québec et en Amérique du Nord, offre avec flexibilité et dans une philosophie d'accessibilité, des cours et des programmes universitaires de qualité. L'Université TÉLUQ est, sans contredit, un acteur clé dans le milieu de l'enseignement supérieur au Québec.

Chaque année, l'Université TÉLUQ forme quelque 18 000 à 20 000 étudiants aux trois cycles d'études.

Cheminant en parcours individualisés grâce à une offre de cours en format asynchrone, un encadrement pédagogique individuel s'ajustant à la vitesse de parcours de chacun ainsi qu'une formule d'admission et d'inscription en continu, les étudiantes et étudiants de l'Université TÉLUQ peuvent concilier carrière professionnelle, vie familiale et projet d'études universitaires. Notre formule particulière permet donc de répondre aux besoins d'une grande variété d'étudiantes et d'étudiants : qu'ils soient en situation de handicap, étudiants de première génération, travailleurs à temps plein, parents de jeunes enfants, globe-trotters, militaires, sportifs de haut niveau, employés des ambassades et consulats, etc.

L'Université TÉLUQ propose quelque 430 cours et 125 programmes entièrement sous la formule d'enseignement à distance aux trois cycles, relevant de l'École des sciences de l'administration et du Département Éducation, du Département Sciences humaines, Lettres et Communication ainsi que du Département Science et Technologie. La responsabilité scientifique et pédagogique des cours relève de professeurs-chercheurs universitaires reconnus dans leur domaine. La conception des cours est assurée, quant à elle, par une équipe de spécialistes de la formation à distance (FAD) (technopédagogues, réviseurs linguistiques, graphistes, gens issus de la production multimédia, de l'informatique, etc.). Cette équipe, qui vient appuyer le professeur dans la création d'un nouveau cours ou dans sa révision, propose un design pédagogique et se charge de la production et l'édition du cours.

La TÉLUQ utilise donc une approche unique qu'elle a su adapter au fil de ses cinquante années d'existence pour s'assurer de répondre aux particularités qui caractérisent le profil des étudiants en s'inspirant notamment des travaux de nos professeurs-chercheurs du domaine de la formation à distance et des technologies éducatives.

## 4.2 Profil des étudiants

La population étudiante de l'Université TÉLUQ présente des caractéristiques qui la démarquent des autres établissements du réseau de l'Université du Québec (le réseau de l'UQ) et qu'il importe de souligner.

Selon le sondage ICOPE 2016, les étudiants de l'Université TÉLUQ présentent un âge moyen supérieur aux autres établissements du réseau de l'UQ. En effet, les étudiants des programmes de baccalauréat et de certificat sont âgés en moyenne de 35 ans à leur admission, alors que, dans l'ensemble du réseau de l'UQ, la moyenne d'âge au baccalauréat est de 24 ans et elle se situe à 31 ans pour les étudiants au certificat<sup>1</sup>.

Mentionnons également que la moitié des étudiants de l'Université TÉLUQ sont étudiants-parents et qu'ils ont en majorité plus d'un enfant à leur charge (65 %); ces derniers étant souvent d'âge préscolaire ou primaire (71 %). Au premier cycle, il s'agit de la proportion la plus importante du réseau de l'UQ (l'UQAT arrive en second avec seulement 38 %)<sup>2</sup> alors que pour l'ensemble des établissements du réseau de l'UQ, seulement 22 % ont des enfants à charge.

Ils ont aussi plus fréquemment effectué des arrêts dans leur parcours scolaire et souvent, de longue durée. Effectivement, 76 % des étudiants de l'Université TÉLUQ ont fait une interruption d'études (contre 40 % pour le réseau de l'UQ). De ce nombre, 50 % ont effectué une interruption de trois ans ou plus alors que pour l'ensemble du réseau de l'UQ, c'est seulement un étudiant sur cinq qui a fait un arrêt d'une aussi longue durée.

Les étudiants de l'Université TÉLUQ sont issus principalement de familles où les parents ont une formation de niveau secondaire (incluant la formation professionnelle), avec un taux de 66 %. Les étudiants de première génération universitaire représentent d'ailleurs 64 % des étudiants de l'Université TÉLUQ, comparativement à 50 % pour l'ensemble du réseau de l'UQ.

Les données indiquent également que les étudiants de l'Université TÉLUQ ont le taux d'occupation d'un emploi le plus élevé du réseau de l'UQ. En effet, 54 % travaillent à temps plein tout en faisant leurs études.

Il semble important de considérer que les précédentes données datent de 2016 et qu'il est probable que certains éléments aient évolué depuis, en particulier en ce qui a trait au taux d'occupation d'un emploi. La situation pandémique, par exemple, est un facteur déterminant qui a certainement amené à consolider l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie. Une nouvelle réalité qui correspond tout à fait au profil de nos étudiants et étudiantes.

---

<sup>1</sup> Université du Québec. (2016) Sondage ICOPE.

<sup>2</sup> Idem.

Une nouvelle enquête ICOPE est planifiée pour 2023 et permettra ainsi d’apprécier l’évolution de ces données.

Les données institutionnelles de l’Université TÉLUQ (Registrariat et recherche institutionnelle - RRI) permettent de constater que le nombre d’étudiants en situation de handicap continue de croître, passant de 1,35 % en 2012 à 4,13 % en 2019-2020, 4,8 % en 2020-2021 puis à 5,35 % en 2021-2022. Cela s’explique notamment par le fait que les étudiants déclarent de plus en plus leur situation de handicap, faisant en sorte qu’ils bénéficient davantage d’accompagnement et d’accommodements pour les épauler dans leur parcours universitaire.

Finalement, soulignons que les admissions sur base expérientielle représentent 29,96 % des admissions effectuées en 2021-2022<sup>3</sup>, ce qui dénote également une particularité du profil des étudiants de l’Université TÉLUQ et de notre volonté à nous ajuster aux parcours différenciés des étudiants.

Le tableau suivant présente, en quelques chiffres, un résumé des principales caractéristiques des étudiants de l’Université TÉLUQ.

**Tableau 1 – Résumé des caractéristiques du profil étudiant**

Profil des étudiants			
Étudiants/an	19 428	Étudiants-parents*	52 %
Femmes	72.25 %	Étudiants travailleurs temps plein*	54 %
Âge moyen	37.19 ans	Étudiants ayant fait une interruption d'études*	76 %
À temps partiel	91,69 %	Admis sur une base expérientielle	29.96 %
Étudiants 1 <sup>re</sup> génération*	64 %	Étudiants en situation de handicap	5.35 %

Sources : RRI, TÉLUQ, données 2021-2022. \*Enquête ICOPE 2016, RRI UQ.

### 4.3 Taux de réussite

Le taux de diplomation des étudiants de l’Université TÉLUQ est difficilement comparable aux universités de campus en raison du profil particulier des étudiants qu’elle accueille, tel que présenté à la section précédente.

Les taux de diplomation au baccalauréat, après 6 ans, tournent en moyenne autour de 31 % selon les indicateurs de 2010 à 2014 (cinq dernières années disponibles pour les statistiques). Il s’agit

<sup>3</sup> Registrariat et recherche institutionnelle, Université TÉLUQ.

d'un taux plutôt faible, bien entendu, mais qui s'explique assurément par le profil des étudiants et le fait que ceux-ci présentent une combinaison de facteurs de risques dès leur admission. Une étude de l'Université du Québec confirme effectivement que 52 % des étudiants de la TÉLUQ ont au moins neuf facteurs jouant contre eux<sup>4</sup>.

Il est facile de constater que le profil décrit dans la section précédente correspond aux facteurs de risques identifiés par cette étude. En effet, on y mentionne que les étudiants plus âgés rencontrent plus de difficultés, de même que les étudiants de première génération universitaire (EPGU) ainsi que les étudiants qui conjuguent études et responsabilités parentales et familiales. Occuper un emploi et avoir déjà interrompu ses études sont des facteurs de risques, alors qu'habiter chez ses parents est positivement lié à la réussite ainsi qu'être détenteur d'un diplôme d'études collégiales (DEC).

« Les étudiants de la TÉLUQ cumulent toutefois, en moyenne, un plus grand nombre de facteurs de risque que ceux des autres établissements. (...) Si la FAD est le type de formation qui attire davantage les étudiants non traditionnels en raison de leurs obligations, il est logique que ces étudiants se tournent davantage vers la TÉLUQ spécialisée à cet effet. Les taux de diplomation plus faibles associés à la TÉLUQ sont intimement liés à cette population étudiante particulière »<sup>5</sup>.

Étant donné que les étudiants de l'Université TÉLUQ cheminent majoritairement à temps partiel, il faut aussi souligner que certains prendront plus de six ans afin de compléter leur baccalauréat.

L'Université TÉLUQ est fière d'offrir des conditions d'admission plus souples, favorisant ainsi une démocratisation des études universitaires en réduisant les barrières à l'entrée. Ce n'est donc pas en contingentant à l'entrée, mais bien, en misant sur des mesures facilitant l'encadrement que la rétention et la réussite des étudiants seront favorisées. Les sommes que nous recevons dans le cadre du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur (PARES) sont plus que bienvenues pour mettre en place des mesures qui feront en sorte que nous puissions nous améliorer sur cet aspect. Par ailleurs, nous tenons à souligner qu'une enquête SOM commandée par l'Université TÉLUQ (juin 2021) démontre un haut taux de satisfaction globale de la part des étudiants (8,7/10) et une forte volonté de se réinscrire pour poursuivre leurs études (89 %).

---

<sup>4</sup> Facteurs de risque considérés au baccalauréat : être âgé de 25 ans ou plus au premier trimestre, avoir été admis sur une base expérientielle (plutôt qu'un D.E.C.), occuper un emploi de 30 heures ou plus par semaine, avoir fait une pause d'études de 3 ans ou plus avant l'entrée au baccalauréat, avoir déjà interrompu des études antérieures, ne pas vouloir le diplôme du programme entrepris, possibilité d'interruption à certains trimestres, intérêt pour le programme existant depuis moins de 3 ans et né en dehors du milieu scolaire, avoir une moins bonne connaissance des débouchés de son programme, ne pas habiter chez ses (ou des) parents, avoir des aspirations scolaires limitées, choix d'établissement et de programme considérés non définitifs, se sentir moins bien préparé pour entreprendre ses études et valoriser davantage d'autres activités que les études.

<sup>5</sup> S. Bonin. RRI UQ. Idem. p.10

#### **4.4 Mesures prises pour l'encadrement des étudiants**

L'Université TÉLUQ offre un modèle inédit pour l'encadrement des étudiants et étudiantes. Ce modèle d'encadrement s'intègre à la formule flexible unique de l'Université TÉLUQ.

Lors de l'inscription à un cours, chaque étudiant ou étudiante se voit assigner un membre du corps professoral, une personne tutrice ou une personne chargée d'encadrement. Chaque étudiant et étudiante bénéficie ainsi d'un suivi et d'un support individualisés permettant de poursuivre les apprentissages réalisés dans un cours à son propre rythme et selon ses besoins.

De plus, une équipe de coordonnateurs à la gestion des études, assistés d'agents à la gestion des études, assurent le suivi et l'accompagnement nécessaires aux parcours de ces mêmes étudiants dans les programmes.

L'équipe d'encadrement programme peut compter sur l'outil de persévérance et de réussite académique (OPERA) qui détecte les étudiants ayant un besoin d'un encadrement plus grand, en se basant sur des situations cibles préétablies (Échec au dossier scolaire, suivi au 1er trimestre, prévention avant tutelle, deux trimestres consécutifs sans inscription, etc.), qui ressortent à l'aide de critères précis et de détections quotidiennes et évolutives. Cet outil permet d'offrir des moyens d'intervention qui s'adaptent à chaque situation, de combiner plusieurs détections pour faire une seule communication couvrant l'ensemble des stratégies à adopter, d'assurer un suivi en fonction de l'objectif à atteindre et de conserver les traces des interventions effectuées.

En outre, l'Université TÉLUQ tiendra le 3 novembre 2022 le *Rendez-vous* sur la réussite et la persévérance étudiantes. Le *Rendez-vous*, qui regroupera les différentes personnes impliquées dans les activités d'enseignement, permettra d'échanger, de s'outiller et d'innover collectivement afin de mettre en place des mesures d'encadrement, de réussite et de persévérance encore plus pertinentes et efficaces au bénéfice de nos personnes étudiantes.

#### **4.5 Soutien aux étudiants en situation de handicap**

La flexibilité qu'offre l'Université TÉLUQ est facilitante pour les étudiants aux besoins particuliers. Ceux-ci ont toutefois d'autres besoins dont il faut tenir compte pour assurer leur réussite. C'est pourquoi l'Université TÉLUQ compte maintenant sur l'expertise de deux conseillers aux étudiants en situation de handicap (ÉSH) et du soutien d'un commis au traitement des dossiers, qui répondent diligemment aux besoins et aux demandes de plus de 500 étudiants chaque année.

Tout au long de son cheminement, l'étudiant en situation de handicap peut compter sur son conseiller afin de :

- mettre en place les accommodements pertinents à sa situation (heures supplémentaires pour la réalisation des examens et des travaux, utilisation d'ordinateurs et de logiciels spécialisés, adaptation de matériel de cours, etc.);

- offrir conseils et outils pour bonifier ses stratégies d'apprentissage (stratégies de lecture, organisation du travail, stratégies d'étude, etc.);
- offrir un soutien personnalisé pour l'aide financière pouvant être accordée aux étudiants ayant des besoins particuliers;
- soutenir l'étudiant lors de situations plus difficiles tout au long de son parcours.

Les conseillers aux ÉSH assurent un important travail de sensibilisation autant auprès de la population étudiante que du personnel de l'établissement. Ils offrent un soutien aux étudiants en situation de handicap par des échanges personnalisés réalisés par visioconférence, par téléphone ou en personne selon les besoins et la préférence de chaque étudiant.

Les conseillers aux ÉSH participent également à la mise en place d'outils permettant aux étudiants en situation de handicap de faire face aux défis des études universitaires dans une formation à distance et à soutenir la persévérance scolaire et la rétention.

#### **4.6 Programmes d'activités de recherche**

En 2021-2022, la consolidation de la recherche et de la création s'est poursuivie. Le Service a produit son premier rapport d'activités faisant état de l'ensemble des réalisations en recherche des membres du corps professoral et du personnel hautement qualifiés à tous les cycles d'enseignement. Le Service a également amorcé, en collaboration avec les unités de recherche, une réflexion devant mener à un plan stratégique de la recherche.

Plusieurs membres de la communauté de recherche de l'Université TÉLUQ se sont distingués durant l'année. Parmi ceux-ci, le professeur Éric Bédard (SHLC) fait partie d'un groupe de quatre personnes ayant été élues, le 18 juillet 2021, comme membres de l'Académie des lettres du Québec. Cette association québécoise réunissant des écrivains et des intellectuels de toutes disciplines pour objectifs de servir et de défendre la langue et la culture d'expression française ainsi que la place de la littérature dans la société québécoise. La professeure Diane-Gabrielle Tremblay (ÉSA) a quant à elle été admise au Cercle d'excellence de l'Université du Québec lors de la rencontre des dirigeants du réseau de l'Université du Québec le 25 août 2021. Cette reconnaissance vise à souligner son apport exceptionnel dans les domaines de la gestion des ressources humaines, de l'économie et de la sociologie du travail, ainsi que son engagement institutionnel hors du commun, elle qui évolue au sein de l'Université TÉLUQ depuis 1988.

Le personnel de recherche et les étudiants se sont aussi distingués. Joannie Beaulne-Raymond, professionnelle de recherche au Dot-Lab a vu ses travaux de maîtrise portant sur les écosystèmes tourbeux être reconnus comme l'une des 10 découvertes de l'année 2021 par le magazine Québec Science. Le mémoire *Analyse d'un nouvel algorithme et conception d'une librairie en C#*

*permettant la conversion des nombres décimaux en nombre à virgule flottante (IEEE 754)* de Carl Verret, étudiant à la maîtrise ès sciences en technologie de l'information de l'Université TÉLUQ, a été remarqué par la multinationale informatique Microsoft. En effet, les experts de chez Microsoft ont offert à M. Verret de mettre en œuvre ses travaux dans leur propre librairie. Finalement, le doctorant Clément Hardy a reçu le prix de la meilleure présentation à la conférence annuelle de la « International Boreal Forest Research Association » pour sa présentation intitulée « Long-term impacts of uneven-aged development on the quantity and fragmentation of old-growth forest in a landscape ».

La recherche de l'Université TÉLUQ s'est aussi démarquée cette année à l'international. Les professeurs Emmanuelle Champion et Alexandre Croutzet, de l'ÉSA, font partie d'un groupe de chercheurs ayant obtenu une subvention de 200 000 \$ sur trois ans du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) dans le cadre du concours de subventions de développement de partenariat. Dirigé par Armel Brice Adanhounme (UQTR), le groupe travaillera sur un projet de recherche ayant pour titre « Le co-engagement des entreprises minières canadiennes pour le développement durable en Afrique de l'Ouest : quatre études de cas pilotes ». Ce groupe est composé de 19 chercheurs provenant de 4 universités canadiennes, 4 d'Afrique et 1 de France, ainsi que de 3 partenaires de l'industrie minière, 3 de la société civile africaine et 1 collaborateur canadien.

L'Université TÉLUQ a également annoncé la signature d'une entente-cadre avec l'université marocaine Cadi Ayyad (Marrakech), visant à soutenir les initiatives de collaboration, en enseignement comme en recherche, de ses professeurs.

Enfin, l'Université TÉLUQ a obtenu une 2<sup>e</sup> subvention du Secrétariat des chaires de recherche du Canada pour consolider ses actions en équité, diversité et inclusion.

#### **4.7 Conclusion**

Depuis sa fondation, l'Université TÉLUQ poursuit sa mission fondamentale d'offrir et de développer des formations universitaires à distance. Grâce à l'Université TÉLUQ, des milliers de personnes, qui n'auraient vraisemblablement pas eu accès aux études universitaires, contribuent aujourd'hui à faire du Québec une société prospère, innovante et axée vers l'avenir. Selon une étude de l'Université du Québec, un étudiant sur deux de notre établissement n'aurait pas réalisé des études universitaires si la TÉLUQ n'avait pas existé.

## 5. Précisions sur l'utilisation des allocations reçues relativement aux règles budgétaires

### Rapport sur l'utilisation de l'allocation reçue du MES en 2020-2021 concernant les allocations spécifiques dans le cadre de l'article 2.1.15 Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire

L'Université TÉLUQ a reçu pour 2021-2022, un montant de 90 600 \$ en vertu de la mesure prévue à l'article 2.1.17 des règles budgétaires.

#### Mise en contexte

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) a toujours occupé une place importante à l'Université TÉLUQ. Étant donné qu'une partie de ses étudiants possède un cursus déjà bien garni, l'Université se fait un devoir de promouvoir la RAC et de reconnaître les acquis et les compétences que possède l'étudiant, en lien avec son programme d'études.

Avec évidence, en permettant de reconnaître les compétences déjà acquises par une personne et lui éviter ainsi de devoir réapprendre ce qu'elle maîtrise déjà, on concourt à la persévérance des étudiants et à l'attrait d'entreprendre des études universitaires.

Le tableau suivant nous présente le nombre de demandes de RAC accordé depuis les trois dernières années (en nombre de cours et de crédits accordés) et la base sur laquelle elle a été octroyée :

**Tableau 1 – La reconnaissance des acquis à l'Université TÉLUQ**

Selon le type d'acquis accordés aux étudiants, voici le nombre de cours et de crédits reconnus pour les années suivantes :

Base d'acquis accordée	2019-2020		2020-2021		2021-2022	
	Nombre de cours	Nombre de crédits	Nombre de cours	Nombre de crédits	Nombre de cours	Nombre de crédits
Cours universitaires	1740	5221	2048	6144	1638	4915
Cours collégiaux	58	174	73	219	50	150
Cours réussis hors Québec	24	72	23	69	35	105
Cours réussis hors Canada	7	21	15	45	1	3
Expérience	229	689	295	885	322	967
<b>TOTAL :</b>	<b>2059</b>	<b>6177</b>	<b>2454</b>	<b>7362</b>	<b>2046</b>	<b>6140</b>

Source : Le Registrariat de l'Université TÉLUQ

## Résumé des actions réalisées

En 2021, la conseillère RAC a participé au déploiement d'une entente DEC-BAC entre le collège Boréal et l'Université TÉLUQ pour le baccalauréat ès sciences avec majeure en informatique. Elle a aussi travaillé à maintenir la qualité du service et à créer différents documents de procédures. Des améliorations techniques à l'outil informatique soutenant le traitement des demandes RAC auront également été apportées en collaboration avec le Service des technologies de l'information.

L'année 2021-2022 aura été marquée par une réorganisation interne de l'équipe RAC au sein de l'Université TÉLUQ. De nouvelles personnes occupent maintenant les postes de conseillère et de technicienne RAC. Par ailleurs, une rencontre bilan du service RAC aura permis de clarifier que le meilleur endroit pour héberger la RAC était au sein du Registrariat et de la Recherche Institutionnelle (RRI) plutôt qu'au Service des études. Le transfert a été planifié et réalisé au cours de l'année. Ce changement de personnel a demandé une réappropriation et a été l'occasion de faire une revue complète des procédures et façons de faire de l'équipe. Lors de ces travaux, il y a eu plusieurs modifications et améliorations, dont la bonification de la page RAC-APA de notre site institutionnel. Une restructuration a aussi été réalisée en collaboration avec le STI pour la création de nouveaux formulaires informatisés pour la RAC (création des formulaires sur une autre plateforme).

La conseillère a participé aux activités du réseau de l'UQ et a animé un webinaire portant sur la RAC-APA à l'Université TÉLUQ destiné aux personnes étudiantes actuelles et futures (400 inscriptions).

## Ventilation des dépenses

Salaire de la conseillère en RAC incluant les avantages sociaux	96 101,97 \$
<b>Total :</b>	<b>96 101,97 \$</b>

---

## Rapport sur l'utilisation de l'allocation reçue du MES en 2020-2021 concernant la mise en œuvre de la mesure prévue à l'article 2.1.22 Mandats stratégiques – Volet 1 : Soutien aux parcours de formation en sciences de l'éducation

---

L'Université TÉLUQ a reçu pour 2021-2022, un montant de 692 300 \$ en vertu de la mesure prévue à l'article 2.1.25.1 des règles budgétaires.

La somme a été utilisée pour soutenir différentes dépenses au département Éducation au cours de l'année 2021-2022. En effet, la rémunération de trois professeurs déjà financés par cette mesure en 2020-2021 a été poursuivie en 2021-2022. Ces trois professeurs ont contribué à apporter des expertises variées au département, expertises qui n'étaient pas présentes auparavant.

La somme a également pu être utilisée pour payer le salaire de personnes coordonnatrices à la gestion des études et agentes de gestion des études qui ont assuré un soutien dédié aux projets des professeurs du département et pour l'encadrement des étudiants en éducation.

L'embauche de ces ressources a permis de compléter la conception et de préparer la mise à l'offre de trois programmes de maîtrise qualifiante en collaboration avec l'UQAT, soit une maîtrise qualifiante en éducation préscolaire et enseignement primaire ainsi que deux maîtrises qualifiantes en enseignement secondaire (mathématiques et français). Les étudiants ont été accueillis à l'automne 2022.

### Ventilation des dépenses

Salaire - Professeurs en sciences de l'éducation	390 909,16 \$
Salaire - Personnel de soutien à la gestion des études (Coordo et AGE)	186 657,72 \$
<b>Total :</b>	<b>576 566,88 \$</b>

---

**Rapport sur l'utilisation de l'allocation reçue du MES en 2020-2021 concernant la mise en œuvre de la mesure prévue à l'article 2.1.22 Mandats stratégiques – Volet 3 : Soutien aux initiatives avec les entreprises privées**

---

L'Université TÉLUQ a reçu pour 2021-2022, un montant de 102 866 \$ en vertu de la mesure prévue à l'article 2.1.22 volet 3 des règles budgétaires.

Aucune dépense en 2021-2022 pour cette règle budgétaire.

La somme a été reportée à l'année financière 2022-2023.

---

**Rapport sur l'utilisation de l'allocation reçue du MES en 2021-2022 concernant la mise en œuvre de la mesure prévue à l'article 2.1.27 Créneaux d'expertise**

---

L'Université TÉLUQ a reçu pour 2021-2022, un montant de 34 931,65 \$ en vertu de la mesure prévue à l'article 2.1.27 des règles budgétaires.

Un montant de 1387,35 \$ a été dépensé pour une balance de taxes à payer sur des honoraires professionnels pour des services rendus au cours de l'année 2020-2021 (mandat de conception de modules portant sur le *deep learning* pour un projet du professeur Belkacem Chikhaoui).

Le solde a été reporté à l'année financière 2022-2023.

**Ventilation des dépenses**

Balance d'honoraires	1387.35 \$
<b>Total :</b>	<b>1387.35 \$</b>

## 6. Rapport sur les perspectives de développement

En juin 2021, l'Université TÉLUQ a adopté un nouveau plan stratégique 2021-2024 : *Pour une Université TÉLUQ unique, pertinente et constructive*. Ce plan, qui traduit nos orientations stratégiques et nos ambitions pour les années à venir, est le fruit du travail et de l'engagement d'une communauté tout entière motivée à faire rayonner la mission unique de l'Université TÉLUQ.

La planification repose sur 10 orientations stratégiques interreliées qui guident nos projets collectifs pour les années à venir :



Les 10 orientations qui influenceront directement nos priorités de développement s'inscrivent de manière claire dans les orientations de la *Politique québécoise de financement des universités*.

La persévérance et la réussite des étudiants sont au cœur du développement de notre université. Les équipes académiques travaillent de manière continue à améliorer leurs pratiques et leurs outils afin d'offrir un soutien toujours plus performant et surtout, adapté à la réalité évolutive des besoins de nos étudiantes et étudiants. L'ajout d'une orientation stratégique spécifique (« Bonifier le soutien à la persévérance et la réussite ») permet de renforcer cette intention et s'inscrit en cohérence avec le PARES.

L'encadrement des étudiantes et des étudiants est par ailleurs l'un des actes les plus importants pour soutenir leur réussite, leur rétention et la qualité de leur expérience dans notre université. Ce constat est d'autant plus important dans notre contexte de formation entièrement à distance. Le 3 novembre 2022, l'Université TÉLUQ tiendra le *Rendez-vous sur la réussite et la persévérance étudiantes* qui est un événement de type symposium où les personnes intervenant dans les activités d'enseignement échangeront sur les besoins, les enjeux et les initiatives en matière d'encadrement dans les cours, d'encadrement institutionnel et de l'expérience étudiante.

L'augmentation de l'offre de formation de grade aux trois cycles est également un objectif clair pour l'Université TÉLUQ (« Développer et améliorer l'offre de cours et de programmes en adéquation avec les besoins sociétaux », « Soutenir, dynamiser et valoriser la recherche ») et pour lequel diverses initiatives ont d'ailleurs déjà débuté. L'attractivité des études supérieures et la formation tout au long de la vie passent par des cours et des programmes de qualité ancrés dans les besoins des citoyens québécois.

De manière transversale, l'Université TÉLUQ souhaite développer encore davantage son agilité et ses capacités en termes d'amélioration continue de ses services (« Évoluer grâce à l'amélioration continue et l'intelligence d'affaires en misant sur l'agilité et la collaboration »). La transition en urgence effectuée lors de l'annonce du confinement dans le cadre de la pandémie a démontré la grande capacité de réaction et d'innovation des employés. Des qualités qui continueront d'être développées et sollicitées de manière à assurer une saine performance de notre organisation. L'Université TÉLUQ travaille également de manière proactive notamment pour l'optimisation de ses processus, la bonification des tableaux de bord et d'indicateurs de gestion déjà forts utilisés ainsi que de l'ajout d'outils performants, et ce, toujours dans une perspective de mieux répondre à notre mission d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité.

De façon plus précise, pour concrétiser les 10 orientations stratégiques, l'Université TÉLUQ se dote annuellement de plan d'action. En 2022-2023, les projets prioritaires formant le plan d'action sont les suivants :

- 1- Implantation du télétravail (phase 2)
- 2- Engagement dans un processus de certification de développement durable (phase 2)
- 3- Virage numérique des examens (phase 2)

- 4- Rendez-vous sur la persévérance et la réussite étudiante (qui se tiendra le 3 novembre 2022)
- 5- Amélioration de notre attractivité et de la mobilisation du personnel
- 6- Amélioration de notre capacité à développer et à modifier des cours (phase 1)
- 7- Appui à la mobilité étudiante (phase 1)
- 8- Amélioration de l'expérience étudiante sur le plan des communications administratives

Chacun de ses projets nous permet de nous projeter comme l'université à distance du futur, que ce soit sur le plan de l'expérience étudiante, de l'expérience employée, du développement académique ou encore de la recherche.

Finalement, au cours des prochaines années, l'Université TÉLUQ entend affirmer encore une fois son rôle de leader en formation à distance, notamment grâce à la recherche et au développement de formation de pointe dans ce domaine. Rappelons que par sa mission et son fonctionnement uniques, l'Université TÉLUQ est, et vise, à demeurer un exemple quant à l'accessibilité de l'enseignement supérieur pour la société québécoise. Les caractéristiques de notre clientèle étudiante et les diverses données statistiques démontrent que ce sont des milliers d'étudiants chaque année qui n'auraient pas fait d'études sans l'Université TÉLUQ.

## 7. Annexe 4 : Indicateurs

Nom de l'établissement :		Université TÉLUQ												Date :	
I. Éléments d'information		II. Observations												III. Remarques	
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS															
Année universitaire (Effectif au trimestre d'automne)															
Étudiant	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022 <sup>p</sup>	
1	Effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP) total	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												3 753,75	
2	EEETP au 1er cycle	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												3 331,87	EEETP 2021-2022: Données définitives provenant du système PRISME (UQ)
3	EEETP au 2e cycle	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												414,75	
4	EEETP au 3e cycle	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												7,13	
5	Effectif étudiant total	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												7 962	
6	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												640	
7	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												5 999	
8	Effectif étudiant au 1er cycle	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												83,4%	
9	Effectif étudiant au 2e cycle	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												1 313	
10	Effectif étudiant au 2e cycle	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												16,5%	
11	Effectif étudiant au 3e cycle	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												10	
12	Effectif étudiant au 3e cycle	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												0,1%	
13	Effectif étudiant internationaux	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												108	
14	Effectif étudiant internationaux	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												1,4%	
15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												3	
16	Stagiaires postdoctoraux	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												11	
17	Résidents en médecine	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												0	
<b>Enseignants-chercheurs</b>															
18	Nombre de professeurs récemment embauchés	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	4	5	6	4	24	8	5	8	7
19	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	1	4	1	3	11	3	3	4	5
20	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	3	1	5	1	13	5	2	4	2
21	Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire	n	n.d.	n.d.	n.d.	61	59	60	60	64	80	93	89	92	93
22	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	37	36	37	37	36	47	49	49	48	50
23	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	24	23	23	23	28	33	44	40	44	43
24	Nombre de chargés de cours de l'année universitaire	n	n.d.	n.d.	n.d.	224	216	242	259	244	216	219	204	191	203
25	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	128	121	127	129	116	111	111	97	92	94
26	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	96	95	115	130	128	105	108	107	99	109
27	Nombre moyen de cours par professeur	n													
28	Nombre moyen de cours par chargé de cours	n													
29	Ratio étudiants au 1er cycle / professeur	n	n.d.	n.d.	n.d.	109,07	105,58	107,95	106,38	102,69	98,78	65,77	69,24	74,46	71,39
30	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n	n.d.	n.d.	n.d.	10,66	11,27	12,45	11,53	13,59	13,00	11,34	12,58	13,68	14,23
31	Ratio EETP / professeur	EETP/n	n.d.	n.d.	n.d.	60,41	58,39	63,05	62,99	63,77	64,70	39,57	35,54	43,03	40,36
32	Cours donnés par les professeurs	%													
33	Cours donnés par les chargés de cours	%													
34	Cours donnés par d'autres catégories d'enseignants	%													

		Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)													
		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022 <sup>P</sup>
<b>Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire</b>															
35	<b>Hommes</b>	n	n.d.	n.d.	n.d.	37	36	37	37	36	47	49	49	48	50
36	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
37	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
38	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	8	8	8	7	7	9	8	7	8	8
39	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
40	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3
41	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	9	9	10	10	10	12	13	12	10	11
42	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	3	5	5	4	7	7	7	10	8
43	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
44	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	12	11	10	11	11	15	17	19	16	20
45	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
46	<b>Femmes</b>	n	n.d.	n.d.	n.d.	24	23	23	23	28	33	44	40	44	43
47	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
48	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
49	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	3	3	3	2	4	4	4	5	5
50	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
51	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	0	0	0	1	1	3	3	4	4
52	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	2	2	2	2	2	8	6	7	6
53	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	6	6	6	8	9	8	7	8	9
54	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
55	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	13	12	12	12	15	17	21	20	19	17
56	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2
57	<b>Total</b>	n	n.d.	n.d.	n.d.	61	59	60	60	64	80	93	89	92	93
58	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
59	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
60	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	9	11	11	10	9	13	12	11	13	13
61	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
62	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	4	4	4	5	5	7	7	8	7
63	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	11	11	12	12	12	14	21	18	17	17
64	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	10	9	11	11	12	16	15	14	18	17
65	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	25	23	22	23	26	32	38	39	35	37
67	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2

	Unité	Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, durant l'année universitaire)												2021-2022 <sup>p</sup>	
		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021		
<b>Chargés de cours selon le secteur disciplinaire</b>															
68	<b>Hommes</b>	n	n.d.	n.d.	n.d.	128	121	127	129	116	111	111	97	92	94
69	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	2	2	3	4	2	2	2	2	1
70	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	8	8	9	9	7	6	5	5	4	4
71	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	6	6	6	6	6	6	6	6	7
72	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	6	3	9	14	12	8	7	7	7	6
74	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	34	29	28	25	22	23	27	19	16	19
75	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	20	19	19	19	16	15	16	14	14	15
76	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	2	2	2	2	2	4	3	2
77	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	54	53	52	51	47	48	45	40	39	40
78	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
79	<b>Femmes</b>	n	n.d.	n.d.	n.d.	96	95	115	130	128	105	108	107	99	109
80	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	1	1	2	3	2	2	2	2	2
81	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	5	5	5	5	7	4	3	3	3
82	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	3	2	2	2	3	2	3	5	3
83	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	20	19	34	48	42	18	17	15	14	11
85	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	35	36	41	40	40	40	38	41	37	43
86	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	4	6	6	8	7	11	13	13	12	17
87	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1
88	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	26	23	24	23	27	24	27	27	25	29
89	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
90	<b>Total</b>	n	n.d.	n.d.	n.d.	224	216	242	259	244	216	219	204	191	203
91	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	4	3	3	5	7	4	4	4	4	3
92	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	13	13	14	14	12	12	13	9	8	7
93	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	9	8	8	8	9	8	9	11	10
94	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
95	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	26	22	43	62	54	26	24	22	21	17
96	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	69	65	69	65	62	63	65	60	53	62
97	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	24	25	25	27	23	26	29	27	26	32
98	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	3	4	4	4	4	4	6	4	3
99	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	80	76	76	74	74	72	72	67	64	69
100	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* À la TÉLUQ, les effectifs de chargés de cours ont été remplacés par les effectifs tuteurs et chargés d'encadrement, dont le rôle de soutien à l'enseignement peut s'apparenter à celui des chargés de cours.															
n.d. Données non disponibles															
n.a. Données non applicables															
<sup>p</sup> Les données sur l'effectif étudiant et le personnel pour l'année 2021-2022 sont <u>provisoires</u> (avant amendements).															
<b>Notes méthodologiques, lignes 18 à 100</b>															
<b>1. Sources de données</b>															
Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2020-2021, septembre 2022.															
Enquête SYSPER, fichiers de déclaration provisoires, 2021-2022, septembre 2022.															
<b>2. Attribution des secteurs disciplinaires</b>															
La répartition des professeurs-chercheurs (et de la direction académique) par famille disciplinaire produite initialement par le BCI a dû être complètement revue en raison d'écarts importants dans la classification des disciplines. La "Table de conversion" présentée au dernier onglet du présent fichier n'était pas respectée, fournissant un état des lieux erroné par rapport à la classification attendue et notamment face à la répartition des données étudiantes.															
Afin de corriger la situation, le siège social UQ a appliqué la même méthodologie de base que le BCI, en utilisant d'abord la discipline rattachée au département lorsque celle-ci était unique. Si le département était conjoint (ex. "Mathématiques et informatique" ou "Arts et lettres"), c'est le code CLARDER de la principale discipline d'enseignement attribué par les établissements à chacun de leurs professeurs dans le SYSPER qui a été retenu. Les CLARDER ont été convertis vers un CLASS correspondant, puis vers le secteur disciplinaire établi à l'onglet "Table de conversion". Les individus apparaissant dans la discipline « Autres » sont des professeurs dont le CLARDER et le département sont plurisectoriels, ou font partie de la direction académique (décanats).															
La répartition des chargés de cours par famille disciplinaire produite par le BCI a connu la même révision que celle des professeurs et ce, pour les mêmes raisons que celles citées plus haut. Le siège social UQ l'a produite en fonction des montants de rémunération de base versés sur toute l'année en lien avec des activités GDEU. Un CAFF étant associé à chaque cours enseigné, il a été converti vers un CLASS et ensuite vers le secteur disciplinaire établi dans l'onglet "Table de conversion". Le secteur disciplinaire retenu est celui cumulant le plus grand montant de rémunération de base. Si un même montant était cumulé dans plus d'un secteur disciplinaire, la priorité a été accordée selon la hiérarchie des disciplines présentée dans la grille. Notez que les disciplines ont été révisées sur toute la ligne du temps en fonction des plus récents CAFF attribués aux cours.															
<b>3. Déclinaison selon le genre et total</b>															
Les individus non générés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.															
<b>4. Calcul des ratios étudiants par professeur</b>															
Étant donné que l'historique des données étudiantes n'a pas été rapporté dans la grille par le MES, le siège social UQ a calculé les ratios étudiants / professeur en fonction des données étudiantes de la dernière déclaration. Ce faisant, les données étudiantes utilisées pour 2020-2021 sont des données provisoires.															

Nom de l'établissement :													Date :		
I. Éléments d'information													Page 2 de 8		
II. Observations													III. Remarques		
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS															
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)															
1er cycle - Baccalauréat		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
101	<b>Hommes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	459
102	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												
103	Sciences pures	n													
104	Sciences appliquées	n													
105	Arts	n													
106	Lettres	n													
107	Sciences humaines	n													
108	Éducation	n													
109	Droit	n													
110	Administration	n													
111	Autres	n													
112	<b>Femmes</b>	n													0
113	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												
114	Sciences pures	n													
115	Sciences appliquées	n													
116	Arts	n													
117	Lettres	n													
118	Sciences humaines	n													
119	Éducation	n													
120	Droit	n													
121	Administration	n													
122	Autres	n													
123	<b>Total 1</b>	n													0
124	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												
125	Sciences pures	n													
126	Sciences appliquées	n													
127	Arts	n													
128	Lettres	n													
129	Sciences humaines	n													
130	Éducation	n													
131	Droit	n													
132	Administration	n													
133	Autres	n													
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.															
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)															
1er cycle - Autres sanctions		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
134	<b>Hommes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 316
135	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												21
136	Sciences pures	n													
137	Sciences appliquées	n													
138	Arts	n													
139	Lettres	n													
140	Sciences humaines	n													
141	Éducation	n													
142	Droit	n													
143	Administration	n													
144	Autres	n													
145	<b>Femmes</b>	n													0
146	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												37
147	Sciences pures	n													
148	Sciences appliquées	n												54	

149	Arts	n															
150	Lettres	n															187
151	Sciences humaines	n															520
152	Éducation	n															76
153	Droit	n															13
154	Administration	n															2 206
155	Autres	n															498
156	<b>Total</b> <sup>1</sup>	<b>n</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 923</b>
157	Sciences de la santé	n															58
158	Sciences pures	n															
159	Sciences appliquées	n															223
160	Arts	n															
161	Lettres	n															224
162	Sciences humaines	n															655
163	Éducation	n															87
164	Droit	n															18
165	Administration	n															2 954
166	Autres	n															704
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.																	
<b>Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)</b>																	
<b>2e cycle - Maîtrise</b>		<b>Unité</b>	<b>2009-2010</b>	<b>2010-2011</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>	<b>2013-2014</b>	<b>2014-2015</b>	<b>2015-2016</b>	<b>2016-2017</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>		
167	<b>Hommes</b>	<b>n</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>72</b>
168	Sciences de la santé	n															
169	Sciences pures	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.														
170	Sciences appliquées	n															33
171	Arts	n															
172	Lettres	n															
173	Sciences humaines	n															
174	Éducation	n															31
175	Droit	n															
176	Administration	n															8
177	Autres	n															
178	<b>Femmes</b>	<b>n</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>117</b>
179	Sciences de la santé	n															
180	Sciences pures	n															
181	Sciences appliquées	n															17
182	Arts	n															
183	Lettres	n															
184	Sciences humaines	n															
185	Éducation	n															82
186	Droit	n															
187	Administration	n															18
188	Autres	n															
189	<b>Total</b> <sup>1</sup>	<b>n</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>189</b>
190	Sciences de la santé	n															
191	Sciences pures	n															
192	Sciences appliquées	n															50
193	Arts	n															
194	Lettres	n															
195	Sciences humaines	n															
196	Éducation	n															113
197	Droit	n															
198	Administration	n															26
199	Autres	n															
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.																	

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
2e cycle - Autres sanctions		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
200	<b>Hommes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	243
201	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.										58		
202	Sciences pures	n													
203	Sciences appliquées	n											32		
204	Arts	n													
205	Lettres	n													
206	Sciences humaines	n													
207	Éducation	n											65		
208	Droit	n													
209	Administration	n											59		
210	Autres	n											29		
211	<b>Femmes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	881
212	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.										365		
213	Sciences pures	n													
214	Sciences appliquées	n											24		
215	Arts	n													
216	Lettres	n													
217	Sciences humaines	n													
218	Éducation	n											217		
219	Droit	n													
220	Administration	n											137		
221	Autres	n											138		
222	<b>Total 1</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 124
223	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.										423		
224	Sciences pures	n													
225	Sciences appliquées	n											56		
226	Arts	n													
227	Lettres	n													
228	Sciences humaines	n													
229	Éducation	n											282		
230	Droit	n													
231	Administration	n											196		
232	Autres	n											167		
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.															
		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
3e cycle - Doctorat		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
233	<b>Hommes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8
234	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												
235	Sciences pures	n													
236	Sciences appliquées	n											7		
237	Arts	n													
238	Lettres	n													
239	Sciences humaines	n													
240	Éducation	n													
241	Droit	n													
242	Administration	n													
243	Autres	n											1		
244	<b>Femmes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
245	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												
246	Sciences pures	n													
247	Sciences appliquées	n											2		
248	Arts	n													
249	Lettres	n													
250	Sciences humaines	n													
251	Éducation	n													
252	Droit	n													
253	Administration	n													
254	Autres	n													
255	<b>Total 1</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
256	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												
257	Sciences pures	n													
258	Sciences appliquées	n											9		
259	Arts	n													
260	Lettres	n													
261	Sciences humaines	n													
262	Éducation	n													
263	Droit	n													
264	Administration	n													
265	Autres	n											1		
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.															

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
<b>3e cycle - Autres sanctions</b>		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
266	<b>Hommes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
267	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												
268	Sciences pures	n													
269	Sciences appliquées	n													
270	Arts	n													
271	Lettres	n													
272	Sciences humaines	n													
273	Éducation	n													
274	Droit	n													
275	Administration	n													
276	Autres	n													
277	<b>Femmes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
278	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												
279	Sciences pures	n													
280	Sciences appliquées	n													
281	Arts	n													
282	Lettres	n													
283	Sciences humaines	n													
284	Éducation	n													
285	Droit	n													
286	Administration	n													
287	Autres	n													
288	<b>Total <sup>1</sup></b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
289	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												
290	Sciences pures	n													
291	Sciences appliquées	n													
292	Arts	n													
293	Lettres	n													
294	Sciences humaines	n													
295	Éducation	n													
296	Droit	n													
297	Administration	n													
298	Autres	n													
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.															
		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
<b>Total (grades)</b>		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
299	<b>Hommes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	539
300	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												
301	Sciences pures	n													
302	Sciences appliquées	n													



357	Sciences appliquées	n														279	
358	Arts	n															
359	Lettres	n														224	
360	Sciences humaines	n														655	
361	Éducation	n														369	
362	Droit	n														18	
363	Administration	n														3 150	
364	Autres	n														871	
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.																	
<b>Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)</b>																	
<b>Total (toutes les sanctions)</b>		<b>Unité</b>	<b>2009-2010</b>	<b>2010-2011</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>	<b>2013-2014</b>	<b>2014-2015</b>	<b>2015-2016</b>	<b>2016-2017</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>		
365	<b>Hommes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>2 098</b>	
366	Sciences de la santé	n														79	
367	Sciences pures	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.														
368	Sciences appliquées	n														289	
369	Arts	n															
370	Lettres	n														44	
371	Sciences humaines	n														158	
372	Éducation	n														124	
373	Droit	n														5	
374	Administration	n														1 122	
375	Autres	n														277	
376	<b>Femmes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>5 848</b>	
377	Sciences de la santé	n														402	
378	Sciences pures	n															
379	Sciences appliquées	n														111	
380	Arts	n															
381	Lettres	n														252	
382	Sciences humaines	n														628	
383	Éducation	n														447	
384	Droit	n														13	
385	Administration	n														3 213	
386	Autres	n														782	
387	<b>Total<sup>1</sup></b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>7 962</b>	
388	Sciences de la santé	n														481	
389	Sciences pures	n															
390	Sciences appliquées	n														400	
391	Arts	n															
392	Lettres	n														296	
393	Sciences humaines	n														786	
394	Éducation	n														571	
395	Droit	n														18	
396	Administration	n														4 335	
397	Autres	n														1 075	
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.																	

INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE																	Date :							
I. Éléments d'information		II. Observations															III. Remarques							
INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE		Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade																						
	Unité	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020						
<b>Taux de réussite des études de baccalauréat</b>																								
398	Persévérance après 1 an	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															60,7%	52,3%					
399	Diplomation après 6 ans	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															43,5%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
<b>Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant</b>																								
400	Sciences de la santé	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
401	Sciences pures	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
402	Sciences appliquées	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
403	Arts	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
404	Lettres	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															25,0%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
405	Sciences humaines	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															60,0%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
406	Éducation	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															100,0%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
407	Droit	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
408	Administration	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															36,4%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
409	Autres	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															75,0%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
<b>Taux de réussite des études de 2e cycle (maîtrise) après 4 ans, par domaine CLASS dominant</b>			Indiquer le taux de réussite des études de 2e cycle (maîtrise) après 4 ans pour l'ensemble des secteurs pour 2016 (case Q21). Les données précédentes sont déjà détenues par le MES.															28,6%	0,0%	n.d.	n.d.	n.d.		
410	Sciences de la santé	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
411	Sciences pures	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
412	Sciences appliquées	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
413	Arts	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
414	Lettres	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
415	Sciences humaines	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
416	Éducation	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															0,0%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
417	Droit	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
418	Administration	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
419	Autres	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
<b>Taux de réussite des études de 2e cycle après 6 ans, par domaine CLASS dominant</b>			Indiquer le taux de réussite des études de 2e cycle (maîtrise) après 6 ans pour 2014 (case O32) pour l'ensembles des secteurs. Les données précédentes sont déjà détenues par le MES.															0,0%	0,0%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
420	Sciences de la santé	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
421	Sciences pures	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
422	Sciences appliquées	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															0,0%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
423	Arts	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
424	Lettres	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
425	Sciences humaines	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
426	Éducation	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															0,0%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
427	Droit	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
428	Administration	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
429	Autres	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
<b>Taux de réussite des études de 3e cycle (doctorat) après 8 ans, par domaine CLASS dominant</b>			Indiquer le taux de réussite des études de 3e cycle (doctorat) après 8 ans pour 2012 (case M43) pour l'ensemble des secteurs. Les données précédentes sont déjà détenues par le MES.															60,0%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
430	Sciences de la santé	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
431	Sciences pures	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
432	Sciences appliquées	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
433	Arts	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
434	Lettres	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
435	Sciences humaines	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
436	Éducation	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
437	Droit	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
438	Administration	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
439	Autres	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.															n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	

		Nombre de diplômés/persévérants parmi la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade																	
		Unité	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Réussite des études de baccalauréat</b>																			
440	Persévérance après 1 an	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																56
441	Diplomation après 6 ans	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											27	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant</b>																			
442	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
443	Sciences pures	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
444	Sciences appliquées	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
445	Arts	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
446	Lettres	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
447	Sciences humaines	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											3	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
448	Éducation	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
449	Droit	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
450	Administration	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											16	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
451	Autres	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											6	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Réussite des études de 2e cycle après 4 ans, par domaine CLASS dominant</b>																			
452	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.														n.d.	n.d.	n.d.
453	Sciences pures	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.														n.d.	n.d.	n.d.
454	Sciences appliquées	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.														n.d.	n.d.	n.d.
455	Arts	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.														n.d.	n.d.	n.d.
456	Lettres	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.														n.d.	n.d.	n.d.
457	Sciences humaines	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.														n.d.	n.d.	n.d.
458	Éducation	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.													0	n.d.	n.d.	n.d.
459	Droit	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.														n.d.	n.d.	n.d.
460	Administration	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.														n.d.	n.d.	n.d.
461	Autres	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.														n.d.	n.d.	n.d.
<b>Réussite des études de 2e cycle après 6 ans, par domaine CLASS dominant</b>																			
462	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
463	Sciences pures	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
464	Sciences appliquées	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
465	Arts	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
466	Lettres	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
467	Sciences humaines	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
468	Éducation	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
469	Droit	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
470	Administration	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
471	Autres	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Réussite des études de 3e cycle après 8 ans, par domaine CLASS dominant</b>																			
472	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
473	Sciences pures	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
474	Sciences appliquées	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
475	Arts	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
476	Lettres	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
477	Sciences humaines	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
478	Éducation	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
479	Droit	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
480	Administration	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
481	Autres	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Durée moyenne des études au baccalauréat (6 ans)</b>																			
482	Sciences de la santé	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
483	Sciences pures	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
484	Sciences appliquées	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
485	Arts	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
486	Lettres	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											3,67	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
487	Sciences humaines	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											2,33	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
488	Éducation	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											1,67	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
489	Droit	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
490	Administration	an	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											3,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

491	Autres	an								2,06	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
492	Ensemble des secteurs	an								2,69	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
	<b>Durée moyenne des études de maîtrise (4 ans)</b>															
493	Sciences de la santé	an											n.d.	n.d.	n.d.	
494	Sciences pures	an											n.d.	n.d.	n.d.	
495	Sciences appliquées	an					2,33					0,83	n.d.	n.d.	n.d.	
496	Arts	an											n.d.	n.d.	n.d.	
497	Lettres	an											n.d.	n.d.	n.d.	
498	Sciences humaines	an											n.d.	n.d.	n.d.	
499	Éducation	an	0,67		1,67	2,33				3,33			n.d.	n.d.	n.d.	
500	Droit	an											n.d.	n.d.	n.d.	
501	Administration	an											n.d.	n.d.	n.d.	
502	Autres	an											n.d.	n.d.	n.d.	
503	Ensemble des secteurs	an	0,67		1,67	2,33			2,33	3,33		0,83	n.d.	n.d.	n.d.	
	<b>Durée moyenne des études de doctorat (8 ans)</b>															
504	Sciences de la santé	an									n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
505	Sciences pures	an									n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
506	Sciences appliquées	an									n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
507	Arts	an									n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
508	Lettres	an									n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
509	Sciences humaines	an									n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
510	Éducation	an									n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
511	Droit	an									n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
512	Administration	an									n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
513	Autres	an									n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
514	Ensemble des secteurs	an									n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

En jaune: Données déjà détenues par le MES.

Nom de l'établissement :		Université TÉLUQ												Date :	
I. Éléments d'information		II. Observations												Page 4 de 8	
INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL		III. Remarques													
		Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)													
	<b>Effectif à temps plein selon le groupe d'emploi</b>	<b>Unité</b>	<b>2009-2010</b>	<b>2010-2011</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>	<b>2013-2014</b>	<b>2014-2015</b>	<b>2015-2016</b>	<b>2016-2017</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022<sup>a</sup></b>
515	<b>Hommes</b>	n	n.d.	n.d.	n.d.	129	129	126	124	121	132	143	146	143	151
516	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	10	10	9	7	7	4	6	6	9	7
517	Haute direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	5	1	1	1	1	1	1	1	1
518	Autre personnel de direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	5	8	6	6	3	5	6	8	6
519	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	39	38	38	39	36	47	51	52	51	53
520	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
521	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
522	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
523	Personnel de gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
524	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	33	35	34	31	32	35	37	42	42	45
525	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	37	36	35	37	35	34	37	34	30	35
526	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	10	10	10	10	11	12	12	12	11	11
527	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
528	Personnel métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
529	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
530	<b>Femmes</b>	n	n.d.	n.d.	n.d.	220	214	228	217	205	214	232	230	236	246
531	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	8	9	11	11	9	10	9	7	7	10
532	Haute direction	n	n.d.	n.d.	n.d.		1	4	4	2	3	3	3	3	3
533	Autre personnel de direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	8	8	7	7	7	7	6	4	4	7
534	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	27	25	27	26	31	34	44	43	47	48
535	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
536	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
537	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
538	Personnel de gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
539	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	67	64	74	70	66	66	73	69	74	82
540	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	36	35	34	34	30	30	31	36	33	32
541	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	82	81	82	76	69	74	75	75	75	74
542	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
543	Personnel métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
544	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
545	<b>Total</b>	n	n.d.	n.d.	n.d.	349	343	354	341	326	346	375	376	379	397
546	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	18	19	20	18	16	14	15	13	16	17
547	Haute direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	6	5	5	3	4	4	3	4	4
548	Autre personnel de direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	13	13	15	13	13	10	11	10	12	13
549	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	66	63	65	65	67	81	95	95	98	101
550	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
551	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
552	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
553	Personnel de gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
554	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	100	99	108	101	98	101	110	111	116	127
555	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	73	71	69	71	65	64	68	70	63	67
556	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	92	91	92	86	80	86	87	87	86	85
557	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
558	Personnel métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
559	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

		Année universitaire (Effectif de l'année universitaire)													
Effectif de chargés de cours		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022 <sup>P</sup>
560	Total	n	n.d.	n.d.	n.d.	224	216	242	259	244	216	219	204	191	203
561	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	128	121	127	129	116	111	111	97	92	94
562	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	96	95	115	130	128	105	108	107	99	109
* À la TÉLUQ, les effectifs de chargés de cours ont été remplacés par les effectifs tuteurs et chargés d'encadrement, dont le rôle de soutien à l'enseignement peut s'apparenter à celui des chargés de cours.															
n.d. Données non disponibles															
n.a. Données non applicables															
<sup>P</sup> Les données sur le personnel pour l'année 2021-2022 sont <u>provisoires</u> , n'ayant fait l'objet d'aucune validation détaillée dans le cadre de l'enquête SYSPER, celle-ci étant encore en production à ce jour. Les mêmes paramètres ont toutefois été appliqués aux données préliminaires de 2021-2022, de façon à pouvoir transmettre une donnée comparable pour l'année la plus récente.															
<b>Notes méthodologiques, lignes 515 à 559</b>															
<b>1. Sources de données</b>															
Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2020-2021, septembre 2022.															
Enquête SYSPER, fichiers de déclaration provisoires, 2021-2022, septembre 2022.															
<b>2. Sélection de la population</b>															
Les données sur le personnel (à l'exception des chargés de cours) ne comptabilisent que les individus qui occupaient un emploi à temps plein au 1er octobre de chaque année et ce, sans égard au statut d'emploi, conformément aux directives de la grille. Cette méthode de calcul ne fournit qu'un portrait partiel des effectifs universitaires en excluant le personnel à temps partiel et ne permet plus la distinction entre le personnel régulier et non régulier, comme par le passé.															
<b>3. Déclinaison selon le genre et total</b>															
Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.															

Définitions liées au dénombrement et au cheminement universitaire					
Source : MES, PFSG, DGPP, DSIG, BCI.					
No de ligne Début	No de ligne fin	Page 1- Étudiants-enseignants			
1	4	Lignes 1 à 4	EEETP	L'effectif étudiant équivalent au temps plein est calculé sur l'ensemble de l'année universitaire. Les établissements doivent remplir les cases sur la base de la plus récente déclaration des effectifs au système de gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU).	
5	15	Lignes 5 à 15	Effectif étudiant	Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres. Ces données excluent les résidents et les résidentes en médecine, les auditeurs et les auditrices, les stagiaires postdoctoraux et les étudiants et les étudiantes en situation d'accueil.	
13	14	Lignes 13 à 14	Effectif étudiants internationaux	Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens).	
15		Ligne 15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	Il s'agit des étudiants inscrits dans un programme universitaire québécois en échange à l'étranger ou tout autre étudiant en séjour d'étude hors Québec qui garde un lien avec une université québécoise.	
18	20	Lignes 18 à 20	Nombre de professeurs récemment embauchés	Professeurs embauchés pendant l'année universitaire, du 1er mai au 30 avril. Veuillez comptabiliser non seulement l'embauche des « nouveaux professeurs réguliers » (postes menant à la permanence), mais également les professeurs à contrat de durée déterminée (subventionnés ou suppléants). Les professeurs invités sont exclus.	
21	23	Lignes 21 à 23	Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire	Professeurs et chercheurs avec rang académique à temps plein au 1er octobre, en modalité de prestation de travail régulière, ou en congé sabbatique ou de perfectionnement, incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module ainsi que ceux occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens. Les professeurs invités, surmériaires, occasionnels, suppléants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également comptabilisés pourvu qu'ils soient à temps plein.  Les professeurs ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.  Notez les différences, identifiées en italique, entre la définition des lignes 21 à 23 et 35 à 67 et la définition de la ligne 465 (Professeurs) de la page 4 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL. Voir aussi les définitions des lignes 464 (autre personnel de direction) et 462 (Direction) de la page 4 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL.	SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Fichier de base des professeurs à temps plein au 1er octobre » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se référera à son document de définition, Description du fichier de base des professeurs, Source SYSPER, 9 janvier 2014, et au Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020.  SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable Tout employé déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER o dont au moins une fiche d'emploi présente un groupe d'emploi qui est « Direction académique », « Professeur avec fonction académique », « Professeur-chercheur » ou « Chercheur avec rang académique » (V204 = 12, 15, 21, 31) ; o ET pour qui cette fiche d'emploi présente également un régime emploi qualitatif à « temps plein » (V212 = 1) ; o ET pour qui au moins une des fiches de rémunération de cette fiche d'emploi présente une modalité de prestation de travail qui est « Régulière /en fonction /ordinaire normal /par défaut », « Congé sabbatique » ou « Congé d'études, de perfectionnement, de ressourcement ou administratif » (V302 = 01, 02, 03) ; o ET dont ces fiches de rémunération s'appliquent pour une période couvrant le 1er octobre Les emplois de professeurs sont sélectionnés de la façon suivante : Tout emploi d'un employé identifié dans la population des professeurs déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER o dont la fiche d'emploi présente un groupe d'emploi qui est « Direction académique », « Professeur avec fonction académique », « Professeur-chercheur » ou « Chercheur avec rang académique » (V204 = 12, 15, 21, 31) ; o ET dont la fiche d'emploi présente un régime emploi qualitatif à « temps plein » ou « ne s'applique pas » (V212 = 1, 8) ; o ET pour qui au moins une des fiches de rémunération de ces fiches d'emploi présente une modalité de prestation de travail qui est « Régulière /en fonction /ordinaire normal /par défaut », « Congé sabbatique » ou « Congé d'études, de perfectionnement, de ressourcement ou administratif » (V302 = 01, 02, 03) ; o ET dont ces fiches de rémunération s'appliquent pour une période couvrant le 1er octobre
24	26	Lignes 24 à 26	Nombre de chargés de cours de l'année universitaire	Chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour au moins un cours déclaré dans le Système GDEU durant l'année universitaire. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veuillez noter que le nombre de chargés de cours de l'année universitaire ne comprend pas, par exemple, les chargés de cours qui auraient obtenu durant l'année universitaire qu'une rémunération pour des activités de « gestion académique », ou ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité. Dans les faits, les chargés de cours engagés à la charge de cours sont dénombrés s'ils avaient reçu, dans l'année universitaire, au moins une rémunération de base pour l'enseignement d'une activité menant à des crédits universitaires.  Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.  Notez que si un employé à temps plein avait reçu une rémunération de base pour une charge d'un cours déclaré dans le Système GDEU, il serait comptabilisé dans la section des chargés de cours (lignes 24 à 26 et 68 à 100) ainsi que dans les INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL de la page 4, selon le groupe d'emploi de son emploi à temps plein.  La définition utilisée s'applique à tout le formulaire.	SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Fichier de base des chargés de cours dans l'année » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se référera à son document de définition, Définition du fichier de base des chargés de cours, Livrable demandé par le MEES au 31 mars 2016, Système sur les personnes des établissements universitaires québécois (SYSPER), 27 novembre 2020, et au Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020.  SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable Tout employé déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER ; • Oui, dans l'année de déclaration, avait reçu au moins une rémunération de base pour une activité dont le sigle est trouvé dans la table de référence des activités du Système GDEU et ce, dans le cadre d'un emploi dans le groupe d'emploi "Chargé de cours". Extrait du Manuel SYSPER 2019-2020 (version 15 juin 2020), pages 47-50 : Chargés de cours (groupe d'emploi avec valeur « 22 ») « Regroupe les chargés de cours engagés à la charge ou qui sont rémunérés au cours. Ce groupe inclut les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. »  Par exemple, si la seule rémunération reçue par le chargé de cours durant l'année de déclaration est une rétroactivité, ce chargé de cours ne sera pas dans le fichier de base. La population est « inclusive » : les chargés de cours de la population sélectionnée qui auraient d'autres emplois appartenant à un autre groupe d'emploi durant l'année sont inclus. Par exemple, un chargé de cours à l'automne, qui obtient un emploi de professeur en hiver, serait inclus dans la population.
35	67	Lignes 35 à 67	Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire et le genre	Déclinaison de la ligne 21 (Page 1) selon le regroupement disciplinaire du département du professeur.  Le département est défini à l'aide de l'assignation d'un sous-secteur disciplinaire à l'unité administrative de rattachement du professeur. Lorsque l'unité administrative ne permet pas d'identifier de sous-secteur disciplinaire (ex. : service des enseignements généraux, décanats aux études supérieures, etc.), le département est déterminé à l'aide de la principale discipline d'enseignement ou de recherche déclarée pour le professeur. Ces informations sont regroupées selon douze regroupements disciplinaires.  Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.	Voir la source et la sélection de la population de la ligne 21 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants), ainsi que le document de définition des éléments du cube : Définition des éléments du cube des professeurs à temps plein, vue au 1er octobre, Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER), 24 avril 2020.
68	100	Lignes 68 à 100	Chargés de cours dans l'année universitaire selon le secteur disciplinaire prépondérant et le genre	Déclinaison de la ligne 24 (Page 1) selon le regroupement disciplinaire prépondérant du chargé de cours. Voir Table de conversion pour le détail des regroupements.  Le regroupement disciplinaire prépondérant est défini à l'aide des codes disciplinaires des cours des chargés de cours. L'ensemble des cours enseignés dans l'année est pris en considération.  Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.	Voir la source et la sélection de la population de la ligne 24 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants).

Page 2- Étudiants par cycle					
101	397	Lignes 101 à 397	Effectif étudiants	Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres.	
134	166	Lignes 134 à 166	1er cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 1er cycle qui n'équivaut pas à un grade de baccalauréat.	
200	232	Lignes 200 à 232	2e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 2e cycle qui n'équivaut pas à un grade de maîtrise.	
266	298	Lignes 266 à 298	3e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 3e cycle qui n'équivaut pas à un grade de doctorat.	
Page 3- Réussite					
			Cohorte	Les étudiants inclus dans la cohorte sont ceux qui étaient inscrits pour la première fois dans un diplôme de grade au trimestre d'automne et à temps plein. Il est cependant possible qu'un étudiant interrompe ses études durant son parcours ou poursuive certains de ses trimestres d'études à temps partiel. Pour tous les indicateurs de cheminement, le type de fréquentation scolaire (temps plein ou temps partiel) des trimestres subséquents n'a pas d'importance.	
			Nombre d'années de suivi	Les indicateurs de taux de diplomation par cohorte de nouveaux inscrits au baccalauréat et à la maîtrise sont typiquement présentés après 6 ans tandis que celui au doctorat est habituellement présenté après 8 ans.	
			Taux de réussite	Le taux de réussite par cohorte de nouveaux inscrits comprend les personnes qui ont diplômé dans la même sanction que recherchée au départ, même si la sanction obtenue ne correspond pas au programme d'études initialement visé. Par exemple, un étudiant qui commence un baccalauréat en sciences politiques, et qui, à la suite d'un changement de programme, obtient un baccalauréat en économie, sera comptabilisé. Si ce même étudiant obtient plutôt un certificat en sciences politiques, il ne sera pas compris dans le taux d'obtention de diplôme. Voir <i>Liste_formules</i> .	
398		Ligne 398	Persévérance après 1 an	Le taux de persévérance comprend les personnes, qui, d'une même cohorte, ont obtenu un diplôme dans le grade visé, demeurent inscrits dans le grade visé ou bien sont inscrits dans un cycle supérieur. Dans ce dernier cas, toutes les sanctions possibles dans les cycles supérieurs sont considérées. Le dénominateur est le total de la cohorte. Voir <i>Liste_formules</i> .	
400	409	Lignes 400 à 409	Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un baccalauréat en six ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.  Exemple: La cohorte de l'automne 2006 (toutes universités) regroupe 39 016 étudiants. De cette cohorte, 2 012 personnes ont démarré un baccalauréat en arts à temps plein en T0. En T18, soit 6 ans plus tard, 135 de ces personnes ont obtenu un baccalauréat dans un autre domaine et une autre discipline (DIP1), 52 personnes ont obtenu un baccalauréat dans une autre discipline mais dans le même domaine (DIP2) et 1 268 personnes ont obtenu un diplôme dans la même discipline et le même domaine (DIP3). On comptabilise donc $(135+52+1\ 268)/2\ 012 = 72,3\%$ de réussite après 6 ans pour les personnes ayant débuté un baccalauréat en art en T0. Voir <i>Liste_formules</i> .	
410	419	Lignes 410 à 419	Taux de réussite après 4 ans à la maîtrise, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu une maîtrise en 4 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.	
420	429	Lignes 420 à 429	Taux de réussite après 6 ans à la maîtrise, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu une maîtrise en 6 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.	
430	439	Lignes 430 à 439	Taux de réussite après 8 ans au doctorat, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un doctorat en 8 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.	
440	481	Lignes 440 à 481	Réussite des études	Ces lignes indiquent le nombre total de personnes formant les cohortes de nouveaux inscrits, qui servent de dénominateur aux calculs des taux de réussite indiqués aux lignes 398 à 439	
482	514	Lignes 482 à 514	Durée moyenne des études	La durée moyenne des études consiste, pour chaque cohorte, à calculer la durée des études des étudiants qui ont diplômés (en 6 ans ou moins pour les baccalauréats et les maîtrises, 8 ans ou moins pour les doctorats). Les étudiants sont donc les mêmes étudiants diplômés considérés dans les taux de réussite par domaine CLASS dominant. On calcule le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention du diplôme, incluant les trimestres d'interruption des études et ceux à temps partiel, que l'on convertit en nombre d'années par la suite.	

			<b>Page 4- Personnel</b>		Les données de cette section proviennent du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Pour des définitions plus détaillées, on se réfère au <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020</i> , p. 47-50. Veuillez noter que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Uniquement les employés avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. Une méthodologie de prépondérance a été utilisée dans les situations de double emplois dans laquelle, par exemple, les emplois périphériques ne sont pas choisis en premier.	
515	559	Lignes 515 à 559	Effectif à temps plein au 1er octobre selon le groupe d'emploi	Dénombrément des employés à temps plein ayant reçu une rémunération de base au 1er octobre selon un regroupement des groupes d'emploi SYSPER. Tous les employés sont comptabilisés, peu importe leur statut relatif ou poste ou leur modalité de prestation de travail. Par exemple, les employés réguliers et les employés non réguliers font partie des effectifs, de même que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) ainsi que ceux en pré-retraite ou en traitement différé ou toute autre modalité.  Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.  Notez que si un employé à temps plein avait reçu une rémunération de base pour une charge d'un cours déclaré dans le Système GDEU, il serait comptabilisé dans la section des chargés de cours (lignes 24 à 26 et 68 à 100 de la Page 1: Etudiants-enseignants) ainsi que dans les INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL de la page 4, selon le groupe d'emploi de son emploi à temps plein.	SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Vue globale des personnels : Dénombrément et taux de rémunération de base moyen des employés à temps plein au 1er octobre » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se réfère à son document de définition: Vue globale des employés à temps plein au 1er octobre, Dénombrements et taux de rémunération de base moyens, Définition et gabarit du livrable, Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER), 20 septembre 2017 (version 2), et au Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020.  SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable La population retenue est celle des employés déclarés dans un emploi au 1er octobre d'une année donnée avec régime d'emploi qualitatif « à temps plein », quel que soit leur statut relatif au poste ou leur modalité de prestation de travail et qui, durant cette année, n'avaient pas reçu uniquement des rémunérations de type ajustement salarial ou de type rémunération additionnelle, telles que : rétroactivité, autres ajustements de salaire, rémunération liée aux avantages sociaux lorsque payés au départ, indemnités de départ, non applicable, etc. Les employés retenus sont déclarés avec une rémunération de base au 1er octobre et les chargés de cours sont exclus.  Les taux de rémunération de base moyens, les écarts types et les dénombrements selon l'établissement universitaire ainsi que le regroupement d'emploi sont présentés selon les deux unités de rémunération, soit le taux horaire et le taux annuel.	
516	531	546 Lignes 516, 531 et 546	Direction	Regroupe la haute direction, la direction académique (tel que doyen ou vice-doyen) et les cadres (direction de service et autres cadres).	Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 11, 12, 13 et 14, page 48 du <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020</i> .	
517	532	547 Lignes 517, 532 et 547	Haute direction	Regroupe la haute direction	<b>Haute direction (11) :</b> Regroupe le personnel de la haute direction, soit les gestionnaires en chef des grandes structures de l'établissement universitaire telles que la vie académique, la recherche, le développement technologique, les affaires publiques, les ressources humaines et les finances. On y retrouve des fonctions telles que recteur, principal, directeur général, vice-recteur et vice-recteur adjoint. Il est à préciser qu'un directeur général devrait se trouver dans ce groupe seulement lorsqu'il représente les instances supérieures de l'établissement. Dans cette situation, il devrait être au sommet de la structure hiérarchique et agir aussi comme représentant de l'établissement dans ses relations extérieures.  <b>Direction académique (12) :</b> Regroupe le personnel de direction des facultés, des écoles et de la direction générale des études, soit les gestionnaires des structures liées à la vie académique. On y retrouve des fonctions telles que doyen, vice-doyen et directeur pédagogique. Dans certains établissements, les postes adjoint au doyen ou secrétaire de faculté font aussi partie de ce groupe d'emploi. Les critères suivants peuvent être utilisés lorsqu'il semble difficile d'établir si une fonction devrait être associée au groupe d'emploi Direction académique (12) ou au groupe d'emploi Professeur-chercheur avec fonction administrative (15). <b>Fonctions principales :</b> la personne consacre-t-elle la majorité de son temps à ses activités d'enseignement et/ou de recherche (V204 = 15) ou à ses fonctions administratives (V204 = 12) ? <b>Unité d'appartenance :</b> Pour la durée de son mandat à caractère administratif, la personne est-elle maintenue (V204 = 15) ou exclue (V204 = 12) dans son unité d'accréditation de professeur ? Le fait d'être maintenu dans son unité d'accréditation lui donne aussi habituellement droit de participer aux assemblées départementales (V204 = 15). <b>Structure salariale :</b> Pour la durée de son mandat à caractère administratif, la personne reçoit-elle son salaire de professeur (possiblement avec prime pour fonctions administratives) (V204 = 15) ou reçoit-elle son salaire d'une structure salariale propre au personnel de direction (V204 = 12) ? <b>Direction de service (13) :</b> Regroupe les gestionnaires des grands services de l'établissement. On y retrouve des fonctions telles que directeur ou directeur adjoint des ressources humaines, des finances, de l'informatique et des immeubles. On compte généralement une douzaine de directeurs de service par établissement. Il est à préciser que de façon générale, les directeurs généraux des grands services de l'établissement devaient se retrouver dans le groupe d'emploi Direction de service (13), à moins qu'ils ne se qualifient pour le groupe Haute direction (11), selon les précisions indiquées plus haut. Habituellement, les employés au sein du groupe Directeur de service relèvent directement de la haute direction. <b>Autre cadre (14) :</b> Regroupe les autres cadres de niveau moindre ou équivalent à l'intérieur des grands services, soit principalement des directeurs adjoints, des cadres-conseillers, des directeurs de division et des directeurs de section.	
518	533	548 Lignes 518, 533 et 548	Autre personnel de direction	Regroupe la direction académique (tel que doyen ou vice-doyen) et les cadres (direction de service et autres cadres).	<b>Professeur-chercheur avec fonction administrative (15) :</b> Regroupe les professeurs-chercheurs avec rang académique dont la fonction principale est l'enseignement et la recherche, et qui assument certaines responsabilités administratives. Il s'agit principalement des directeurs de départements, de programmes, de modules ou de sections, de centres de recherche, de directeurs ou de titulaires de chaire et de directeurs académiques. Voir aussi les critères énoncés au groupe d'emploi Direction académique (12). <b>Professeur-chercheur (21) :</b> Regroupe les professeurs-chercheurs avec rang académique dont la fonction principale est l'enseignement et la recherche. <b>Chercheur avec rang académique (31) :</b> Regroupe les chercheurs ou professeurs sous octroi détenteurs d'un rang académique. Habituellement, ces personnes n'exercent aucune activité d'enseignement, mais peuvent encadrer des étudiants de 2e ou de 3e cycles.	
519	534	549 Lignes 519, 534 et 549	Professeurs	Professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module, mais excluant les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens. Les professeurs invités, suméraires, occasionnels, suggérants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également comptabilisés pourvu qu'ils soient à temps plein. Notez que les professeurs sont comptabilisés peu importe leur modalité de prestation de travail, qu'ils soient en congé sabbatique ou de perfectionnement, en congé sans solde, de maladie ou parental, en pré-retraite ou en traitement différé ou toute autre modalité.  Notez les différences, identifiées en italique, entre la définition de la ligne 519 (Professeurs) et la définition des lignes 21 à 23 et 35 à 67 de la Page 1- Etudiants-enseignants. Voir aussi les définitions des lignes 518 (Autre personnel de direction) et 517 (Direction) de la page 4 des INDICATEURS EFFECTIF DU PERSONNEL.		
520	535	550 Lignes 520, 535 et 550	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants et le personnel périphérique d'enseignement ou de recherche.  Cette ligne est le total des lignes 521 et 522.	Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 29, 33, 39 et 28 de la page 49 du <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020</i> .	
521	536	551 Lignes 521, 536 et 551	Autre personnel d'ens. ou de rech.	Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants.	<b>Autre personnel enseignant (29) :</b> Regroupe les employés dont la tâche est l'enseignement de cours permettant l'acquisition de crédits universitaires. Ces employés n'exercent pas d'activités de recherche. Ce groupe comprend principalement des chargés de cours à temps plein, des chargés de cours à forfait, des « faculty lecturer », des « sessional lecturer », de même que des maîtres d'enseignement, des maîtres de langues, des maîtres de formation et des chargés d'enseignement. <b>Postdoctoral (33) :</b> Regroupe les détenteurs d'un Ph. D. effectuant un stage de recherche. Ces personnes occupent généralement cette fonction à temps plein. <b>Autre personnel de recherche (39) :</b> Regroupe des employés sans rang académique œuvrant dans la recherche. Ce sont principalement des professionnels de recherche et des attachés de recherche qui occupent généralement cette fonction à temps plein.	
522	537	552 Lignes 522, 537 et 552	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'examen, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.	<b>Personnel périphérique de l'enseignement et de la recherche (28) :</b> Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'examen, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.	

523	538	553 Lignes 523, 538 et 553	Personnel de gérance	Regroupe des personnes occupant des postes non « syndiqués » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaîtres, les chefs techniciens et les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 » (Personnel de bureau). À titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaître, gérant, responsable, superviseur, "manager" ou coordonnateur.	<u>Gérance (16) :</u> Regroupe des personnes occupant des postes non « syndiqués » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaîtres, les chefs techniciens et les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 ». À titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaître, gérant, responsable, superviseur, manager ou coordonnateur.
524	539	554 Lignes 524, 539 et 554	Personnel professionnel	Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel. À ce sujet, voir la définition du groupe Gérance.	<u>Professionnel (41) :</u> Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel (41). À ce sujet, voir la définition du groupe Gérance (16).
525	540	555 Lignes 525, 540 et 555	Personnel technique	Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaître. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien.	<u>Technique (61) :</u> Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaître. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien. <u>Aide-technique (62) :</u> Uniquement dans les collectes avant 2014-2015 Regroupe des employés qui détiennent certaines compétences techniques sans nécessairement détenir un DEC. Leurs fonctions sont plus limitées que celles d'un technicien. Ils aident ou assistent généralement les techniciens, comme les personnes ayant pour fonction aide-technique ou aide de laboratoire.
526	541	556 Lignes 526, 541 et 556	Personnel de bureau	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.	<u>Bureau (51) :</u> Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.
527	542	557 Lignes 527, 542 et 557	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.	Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 71 et 81 de la page 50 du <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020.</i>
528	543	558 Lignes 528, 543 et 558	Personnel métiers et services	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.	<u>Métiers et services (71) :</u> Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.
529	544	559 Lignes 529, 544 et 559	Personnel périphérique de soutien	Regroupe le personnel dont les fonctions sont liées aux activités périphériques de l'établissement, telles que les centres culturels ou sportifs et les événements spéciaux, etc.	<u>Personnel périphérique de soutien (81) :</u> Regroupe principalement les personnes occupant des fonctions liées aux activités périphériques de l'établissement telles que les centres culturels ou sportifs et les événements spéciaux. Le libellé de leur fonction est, par exemple, arbitre, moniteur de natation, guichetier, préposé inscription ou auxiliaire administratif. Ces fonctions sont parfois reliées à des activités sporadiques, mais intensives en main d'œuvre telles que la période d'inscription.
560	562	Lignes 560 à 562	Effectif de chargés de cours de l'année universitaire	Voir la ligne 24 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants)	

Page 5- Recherche				
714	726	Lignes 714 à 726	Fonds de recherche par source de financement	<p>Comptabiliser les fonds administrés par l'université ou par un établissement affilié, quand la personne responsable du projet de recherche est un professeur-chercheur de l'université ou un professeur-chercheur assimilé. Ne pas comptabiliser les fonds alloués en vue de la réalisation d'un projet de recherche dont le ou la responsable n'est pas un professeur-chercheur d'une université ou assimilé. Exclure aussi les bourses de formation, les subventions allouées pour la réalisation des projets d'assistance technique de tout organisme et les frais indirects de recherche assumés à même le budget général de l'université.</p> <p>Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étalent sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se réaliser.</p>
719		Ligne 719	Organismes subventionnaires canadiens	Fonds en provenance des organismes subventionnaires du Gouvernement du Canada (IRSC, CRSNG, CRSH, fonds Apogée, etc.)
720		Ligne 720	Gouvernement du Canada	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Canada (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
723		Ligne 723	Gouvernement du Québec	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Québec (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
724		Ligne 724	Financement institutionnel	Financement provenant de l'établissement d'attache ou de ses constituantes (fondation, fonds, centre de recherche, etc.)
725		Ligne 725	Autres sources	Fonds en provenance d'autres sources publiques, parapubliques et privées, canadiennes ou étrangères (Établissements d'enseignement, municipalités, compagnies, corporations, fondations, associations, organismes à but non lucratif, sociétés, etc.)
726		Ligne 726	Contrats	<p>Préciser le montant du financement en provenance d'autres sources obtenu en vertu de contrats de recherche. Un contrat de recherche est une entente conclue entre des parties juridiques afin de financer des travaux effectués à l'intérieur d'un projet de recherche. Cette entente comporte une ou certaines des caractéristiques suivantes (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- exigence de biens livrables;</li> <li>- versements conditionnels répartis selon un échéancier prédéterminé;</li> <li>- contraintes en matière de communication et de confidentialité en ce qui a trait à la transmission des résultats;</li> <li>- contraintes relativement à la propriété intellectuelle que possède le bailleur de fonds sur les résultats des travaux de recherche.</li> </ul>
727	737	Lignes 727 à 737	Fonds de recherche par secteur disciplinaire	Correspond aux fonds de recherche dont disposent les professeurs-chercheurs durant l'année de référence. Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étalent sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se dérouler. Les professeurs-chercheurs responsables sont des professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Ils sont identifiés par le pourvoyeur de fonds comme chercheur principal responsable du projet de recherche. Comptabiliser les fonds de recherche des professeurs-chercheurs responsables selon le secteur disciplinaire auquel ils sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.
738	748	Lignes 738 à 748	Taux de professeurs disposant de fonds de recherche	Exprime le rapport, en pourcentage, entre le nombre de professeurs disposant de fonds de recherche à titre de professeur-chercheur responsable durant l'année de référence et le nombre total de professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié (Page 1, ligne 21). Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.
749	759	Lignes 749 à 759	Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur	Montant correspondant à la médiane de l'ensemble des fonds de recherche dont disposent les professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié au cours de l'année de référence à titre de professeur-chercheur responsable. Calculer le montant de financement correspondant au milieu de l'ensemble (n) des valeurs des fonds dont disposent individuellement les professeurs de l'établissement durant l'année de référence, soit la valeur située à la position (n+1) ÷ 2. Inclure uniquement les montants compris dans les sommes indiquées aux lignes 688 à 697 de la page 8. Exclure les subventions d'infrastructure de la FCI et les fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI. Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.

<b>Résumé des indicateurs de cheminement universitaire utilisés par le MES</b>	
Source : MES, PFSG, DGPP, DSIG.	
<b>Champ</b>	<b>Formule</b>
Taux de réussite	=SOMME(DIP1;DIP2;DIP3)/SOMME(AB1;AB2;DIP1;DIP2;DIP3;INS1;INS2;INS3;INTER;INS5;INS4;INS6;INS7)
Taux de persévérance	=SOMME(DIP1;DIP2;DIP3;INS5;INS4;INS6;INS2)/SOMME(AB1;AB2;DIP1;DIP2;DIP3;INS1;INS2;INS3;INTER;INS5;INS4;INS6;INS7)
Total cohorte	=AB1+AB2+DIP1+DIP2+DIP3+INS1+INS2+INS3+INTER+INS4+INS5+INS6+INS7
<b>Élément</b>	<b>Formule</b>
<i>Légende des composantes des formules</i>	
AB1	Abandon des études avec une sanction autre que celle initialement visée
AB2	Abandon des études sans aucune sanction
DIP1	Diplômés, sanction obtenue: Autre discipline / Autre domaine d'études
DIP2	Diplômés, sanction obtenue: Autre discipline / Même domaine d'études
DIP3	Diplômés, sanction obtenue: Même discipline / Même domaine d'études
INS1	Inscrits, attestation ou microprogramme ou aucune sanction
INS2	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Cycle d'études supérieur
INS3	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Même cycle d'études
INS4	Inscrits, même sanction: Autre discipline / Autre domaine d'études
INS5	Inscrits, même sanction: Autre discipline / Même domaine d'études
INS6	Inscrits, même sanction: Même discipline / Même domaine d'études
INS7	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Cycle d'études inférieur
INTER	Interruption des études
	Note: une étudiante ou un étudiant est considéré situation d'abandon s'il n'a pas obtenu la sanction visée, et qui, au moment de l'observation, n'est pas inscrit aux études depuis au moins cinq trimestres consécutifs. Autrement, l'étudiant sera classé en interruption. Cette situation est rétroactive avec la mise à jour des fichiers.

Table de conversion	Sciences de la santé	Sciences pures	Sciences appliquées	Sciences humaines	Lettres	Éducation	Droit	Administration	Arts	Autres
	Sciences fondamentales et appliquées de la santé	Sciences biologiques	Ressources naturelles	Études géopolitiques	Langues et littératures modernes autres que le français et l'anglais	Pluridisciplinaire (sciences de l'éducation)	Droit	Administration des affaires	Beaux-arts et arts appliqués	Études Autres les
	Sciences infirmières et nursing	Botanique (phytobiologie, etc.)	Agriculture	Communications et journalisme	Langues secondes autres que le français et l'anglais	Didactique (art d'enseigner)		Comptabilité, sciences comptables	Arts plastiques (peinture, dessin, sculpture)	Environnement (qualité du milieu et pollution)
	Périnatalité	Zoologie	Pédologie, aménagement et conservation des sols	Psychologie	Latin, latin-grec	Formation des enseignants au préscolaire		Information de gestion	Histoire de l'art	Carrières militaires
	Médecine	Microbiologie	Zootecnie	Sciences sociales	Traduction	Formation des enseignants au préscolaire et au primaire		Opérations bancaires et finance	Musique	Non applicable
	Médecine et chirurgie expérimentales	Biochimie	Étude de la faune (régions sauvages, pêcheries, gibier)	Anthropologie	Langues et littératures françaises ou anglaises	Formation des enseignants spécialistes au primaire et au secondaire		Gestion et administration des entreprises	Musicologie (histoire et littérature)	
	Médecine dentaire	Biophysique	Sciences et technologie des aliments	Économie	Littérature comparée	Formation des enseignants spécialistes en adaptation scol. (orthopédagogie)		Recherche opérationnelle	Art dramatique	
	Optométrie	Génétique	Phytotechnie	Histoire	Humanités gréco-latines, et archéologie classique	Formation des enseignants au secondaire		Marketing et achats	Mouvement expressif, danse, mime, rythmique	
	Pharmacie et sciences pharmaceutiques	Mathématique	Design de l'environnement	Géographie	Linguistique (phonétique, sémantique, philologie)	Form. des enseignants de l'ens. professionnel au secondaire et au collégial		Affaires sur le plan international	Design appliqué (céramique, tissage, orfèvrerie, décor)	
	Diététique et nutrition	Probabilités et statistiques	Architecture	Science politique	Français, en général et langue maternelle	Formation des enseignants au collégial		Gestion du personnel	Cinématographie	
	Ergothérapie	Mathématiques appliquées	Architecture paysagiste	Sociologie	Français, langue seconde	Pédagogie universitaire		Relations industrielles	Photographie	
	Physiothérapie	Actuariat	Architecture urbaine et aménagement	Criminologie	Anglais, langue seconde	Éducation des adultes et formation permanente		Économie des affaires	Arts graphiques (communications graphiques)	
	Chiropratique	Sciences physiques	Design industriel	Études urbaines	Anglais, en général et langue maternelle			Administration scolaire	Pluridisciplinaire (arts)	
	Orthophonie et audiologie	Météorologie et sciences de l'atmosphère	Urbanisme	Démographie	Pluridisciplinaire (lettres)			Gestion des services de santé		
	Thérapies alternatives	Géologie (minéralogie, etc.)	Sciences de l'informatique	Ethnologie et ethnographie				Coopération		
	Santé communautaire et épidémiologie	Chimie	Ingénierie	Sexologie				Gestion de la production		
	Ergonomie	Sciences de la terre	Génie aérospatial, aéronautique et astronautique	Économie rurale et agricole				Administration publique		
	Autres professions de la santé	Océanographie	Génie agricole, génie rural	Psycho-éducation				Pluridisciplinaire (administration)		
	Médecine vétérinaire	Énergie	Génie alimentaire	Sciences domestiques				Bibliothéconomie et archivistique		
	Pluridisciplinaire (sciences de la santé)	Hydrologie, sciences de l'eau	Génie biologique et biomédical	Sciences médiévales						
		Pluridisciplinaire (sciences pures)	Génie chimique	Service social						
			Génie civil, de la construction et du transport	Animation sociale ou communautaire						
			Génie électrique, électronique et des communications	Orientation, information scolaire et professionnelle						
			Génie mécanique	Récréologie						
			Génie géologique	Sciences sociales et humanités						
			Génie industriel et administratif	Philosophie						
			Génie métallurgique et des matériaux	Sciences religieuses						
			Génie minier	Pluridisciplinaire (sciences humaines)						
			Génie physique							
			Génie nucléaire							
			Géodésie (arpentage)							
			Génie informatique et de la construction des ordinateurs							
			Génie des pâtes et papiers							
			Génie forestier, foresterie et sciences du bois (sylviculture)							
			Génie agro-forestier							
			Sciences de l'activité physique							
			Pluridisciplinaire (sciences appliquées)							

Nom de l'établissement : TELUQ														Date :	
Source: IFR (UQ) et SYSPER (BCI); compilation DRI-UQ, octobre 2022														Page 5 de 8	
I. Éléments d'information		II. Observations												III. Remarques	
INDICATEURS - INTENSITÉ DE RECHERCHE		Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)													
Fonds de recherche par source de financement		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
714	Fonds de recherche (total)	k\$	..	..	..	1 882	3 743	2 155	2 757	1 712	1 987	2 494	2 275	3 215	3 753
715	Subventions d'infrastructure de la FCI	k\$	..	..	..	142	1 067	335	361	211	211	106	0	0	0
716	Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	k\$	..	..	..	80	35	29	206	30	19	458	27	29	24
717	Subventions de recherche du Canada (excluant les revenus de la FCI)	k\$	..	..	..	821	1 151	1 014	1 142	750	786	791	1 011	925	994
718	Chaires de recherche du Canada	k\$	..	..	..	400	400	400	400	300	300	300	300	100	300
719	Organismes subventionnaires canadiens	k\$	..	..	..	396	744	614	739	446	486	466	627	788	694
720	Gouvernement du Canada	k\$	..	..	..	25	8	0	3	3		25	84	37	1
721	Subventions de recherche du Québec	k\$	..	..	..	233	300	261	236	196	300	455	405	991	1 944
722	Fonds de recherche du Québec	k\$	..	..	..	168	164	183	115	160	127	197	356	946	1 734
723	Gouvernement du Québec	k\$	..	..	..	64	136	78	121	36	174	258	48	46	210
724	Financement institutionnel	k\$	..	..	..	221	313	196	182	219	264	287	214	182	243
725	Autres sources	k\$	..	..	..	386	877	322	630	306	407	397	619	1 088	548
726	Contrats	k\$	..	..	..	0	360	0	7	25	58	24	31	229	215
...	Exclusions	k\$	..	..	..	322	499	499	294	333	389	416	444	624	640
...	Non associé à un professeur-chercheur	k\$	..	..	..	0	27	113	25	131	107	115	111	250	199
...	FIR du gouvernement fédéral	k\$	..	..	..	322	317	242	204	202	268	301	333	374	431
...	FIR du gouvernement provincial	k\$	..	..	..	0	155	140	66	0	0	0	0	0	0
...	Services professionnels	k\$	..	..	..	0	0	4	0	0	15	0	0	0	10
Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)															
Fonds de recherche par secteur disciplinaire		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
727	Fonds de recherche (total)	k\$	..	..	..	1 882	3 743	2 155	2 757	1 712	1 987	2 494	2 275	3 215	3 753
728	Sciences de la santé	k\$	..	..	..	7	9								7
729	Sciences pures	k\$	..	..	..										
730	Sciences appliquées	k\$	..	..	..	540	1 971	719	1 060	671	813	1 319	970	1 219	1 043
731	Arts	k\$	..	..	..										
732	Lettres	k\$	..	..	..	8	22	10	9	27	7	18	19	51	50
733	Sciences humaines	k\$	..	..	..	330	478	368	499	275	262	276	297	164	406
734	Éducation	k\$	..	..	..	212	370	347	353	331	401	464	366	207	525
735	Droit	k\$	..	..	..										
736	Administration	k\$	..	..	..	785	894	712	837	407	504	417	623	1 574	1 722
737	Autres	k\$	..	..	..									0	0
Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)															
Taux de professeurs disposant de fonds de recherche		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
738	Professeurs-chercheurs financés	%	..	..	..	68,2	68,3	67,7	60,0	74,6	64,2	54,7	61,1	51,0	54,5
739	Sciences de la santé	%	..	..	..	100,0	100,0								100,0
740	Sciences pures	%	..	..	..										
741	Sciences appliquées	%	..	..	..	90,0	75,0	90,9	72,7	90,0	84,6	83,3	91,7	84,6	84,6
742	Arts	%	..	..	..										
743	Lettres	%	..	..	..	60,0	75,0	75,0	25,0	60,0	40,0	28,6	57,1	37,5	75,0
744	Sciences humaines	%	..	..	..	81,8	72,7	50,0	58,3	83,3	50,0	45,5	45,0	45,0	40,0
745	Éducation	%	..	..	..	53,8	50,0	64,3	66,7	76,9	75,0	53,3	68,8	66,7	77,8
746	Droit	%	..	..	..										
747	Administration	%	..	..	..	61,5	69,6	66,7	57,7	66,7	60,6	56,4	57,5	39,5	38,5
748	Autres	%	..	..	..									0,0	0,0

		Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)														
<b>Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur</b>		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	
749	<b>Financement médian (ensemble des secteurs)</b>	\$	..	..	..	13 165	33 167	14 076	30 134	14 007	10 511	12 364	11 149	23 954	14 565	Seulement les chercheurs disposant de fonds de recherche entrent dans le calcul de la médiane.
750	Sciences de la santé	\$	..	..	..	6 726	8 970								6 651	
751	Sciences pures	\$	..	..	..											
752	Sciences appliquées	\$	..	..	..	18 250	139 356	17 250	99 676	80 435	76 240	55 682	47 862	65 235	50 988	cellule vide : aucun chercheur recensé
753	Arts	\$	..	..	..											Valeur zéro (cellule) : au moins un chercheur recensé
754	Lettres	\$	..	..	..	3 200	6 876	2 662	8 631	4 150	3 568	9 110	3 947	7 500	5 744	
755	Sciences humaines	\$	..	..	..	20 179	25 583	20 454	100 000	4 894	18 531	7 511	11 047	16 971	32 882	
756	Éducation	\$	..	..	..	13 200	65 452	21 170	14 136	21 782	10 714	27 324	11 279	11 099	15 306	
757	Droit	\$	..	..	..											
758	Administration	\$	..	..	..	12 241	20 763	12 476	12 360	14 007	9 175	6 375	7 178	28 008	14 105	
759	Autres	\$	..	..	..									0	0	

<b>Détails méthodologiques</b>
<p><b>Source de données :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Données de la recherche : la production de l'information est basée sur les données du financement de la recherche extraite de l'inventaire du financement de la recherche (IFR, 06-10-2022)</li> <li>•Données sur le personnel : les données proviennent de l'Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2020-2021 et fichiers de déclaration provisoires, 2021-2022 extrait en septembre 2022. Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire dans la grille de la Loi 95, nous avons retenu les « professeurs et chercheurs avec rang académique à temps plein au 1er octobre, en modalité de prestation de travail régulière, ou en congé sabbatique ou de perfectionnement, incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module ainsi que ceux occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens. Les professeurs invités, surnuméraires, occasionnels, suppléants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également comptabilisés pourvu qu'ils soient à temps plein ». Afin d'éviter les variations annuelles artificielles des revenus de recherche en fonction de la situation des professeurs-chercheurs au 1er octobre, nous n'avons pas tenu compte des exclusions sous-entendues dans la définition ci-haute (situations de congé sans solde, maladie, parental et préretraite) : l'ensemble de la population occupant un emploi à temps plein à cette date a été retenue. Les maîtres d'enseignement de l'ÉTS font aussi partie de la population retenue, étant considérés comme des professeurs-chercheurs dans les enquêtes SYSPER et SIFU.</li> </ul>
<p><b>Concordance des données de la recherche et du personnel :</b> La production de l'information de recherche que nous proposons est d'abord assujettie aux données du personnel. C'est-à-dire que nous avons utilisé la concordance entre le système IFR et le système SAFIRH afin de retenir uniquement les octrois de recherche obtenus par les chercheurs présents dans le dénombrement annuel du personnel professeur-chercheur à temps plein, incluant les professeurs occupant des postes de direction académique tels que les doyens ou les vice-doyens (voir détail dans la section source de données). <b>Les quatre tableaux proposés pour la section recherche sont donc d'abord filtrés selon l'effectif annuel à temps plein retenu aux fins de la production des données pour le corps professoral.</b> Toutefois, au bas du tableau 1, nous avons indiqué l'ampleur du financement exclue sur la base d'une non-concordance avec le recensement de professeurs-chercheurs.</p>
<p><b>Série chronologique :</b> puisque la production de l'information de recherche nécessite les données sur le personnel (professeur-chercheur), la plage de production des données a dû être restreinte aux années pour lesquelles les données du personnel et de la recherche étaient disponibles, soit de <b>2012-13 à 2021-22</b>. Pour les données de la recherche, la déclaration de l'année 2022 correspond à la déclaration 2021-2022 et se tient du 1er avril 2018 au 30 mars 2022.</p>
<p><b>Catégorisation disciplinaire des octrois de recherche :</b> La répartition des octrois de recherche se base sur la catégorisation des chercheurs. La répartition des professeurs-chercheurs par famille disciplinaire a été réalisée conformément à la définition des lignes 35 à 67 et à la table de conversion CLASS du présent formulaire. * Le département est défini à l'aide de l'assignation d'un sous-secteur disciplinaire à l'unité administrative de rattachement du professeur. Lorsque l'unité administrative ne permet pas d'identifier de sous-secteur disciplinaire (ex. : service des enseignements généraux, décanats aux études supérieures, etc.), le département est déterminé à l'aide de la principale discipline d'enseignement ou de recherche déclarée pour le professeur. * Les professeurs-chercheurs apparaissant dans la discipline « Autres » sont ceux dont le département ET la principale discipline d'enseignement sont plurisectoriels, ou ceux occupant un poste de direction académique n'étant pas assigné à un département.</p>
<p><b>Type de répartition des octrois utilisé :</b> La répartition des fonds réels (répartition UQ) est utilisée pour l'ensemble des tableaux de la section « recherche », et ce, bien que la méthodologie de la grille propose plutôt d'établir les calculs sur la base de la responsabilité des projets du fiduciaire. À notre avis, la méthodologie proposée par la commission concentre indûment les fonds de recherche vers les grands établissements, les disciplines de recherche mieux nantie et les chercheurs mieux établis. Le portrait qui en découlerait serait biaisé puisqu'il ne représenterait pas les fonds réels disponibles aux fins de la recherche dans les établissements. Ce constat, nous l'avons partagé au responsable de la CCE et celui-ci abondait dans le même sens que nous. Nous avons donc décidé de produire l'information qui, selon nous, permettrait d'établir les mesures qui seraient le plus en accord avec la réalité de nos établissements.</p>
<p><b>Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur :</b> Nous avons calculé le total des revenus par chercheur et ensuite déterminé la médiane de la cohorte pour chaque domaine et année. Les chercheurs sans financement n'entrent pas dans le calcul de la médiane que nous avons calculé. Ainsi, la sommation des octrois est faite au niveau des chercheurs ayant reçu des octrois dans un premier temps et nous déterminons ensuite le revenu total médian. Le tableau 3 permet d'évaluer la part des chercheurs financés et le tableau 4 propose la médiane du revenu de la cohorte de chercheurs financés.</p>
<p>Types de financement exclus pour la production des tableaux de données 1 à 4 (Lignes 714 à 759) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Exclusion des paiements de frais indirects : les versements FIR provinciaux du MEES (incluant le versement transitoire) et fédéraux (Industrie Canada) furent retirés. Toutefois, les versements particuliers du FRQ et des MIO provinciaux découlant de la refonte du paiement des frais indirects provinciaux par le FRQ et les Ministères et organismes ne furent pas retirés. Enfin, le paiement des FIR provincial transitoire fut retiré.</li> <li>•Exclusion des bourses de formation (non présenté aux tableaux) : L'ensemble des octrois déclarés sous l'intention « Bourses de formation à la recherche ».</li> <li>•Exclusion des contrats de service professionnel : L'ensemble des octrois déclaré sous le sous-type de financement « Service professionnel » incluant les frais indirects.</li> </ul>

Détail répartition des octrois Tableau 1			
Numéro	Libellé	Définition	Règles de calcul
715	Subventions d'infrastructure de la FCI	Subventions d'infrastructure de la FCI incluant les contreparties du gouvernement provincial et d'autres sources (d'entreprises et institutionnelles)	Code Loi 95 = FCI
716	Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	Subventions de frais indirects de recherche du Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	Code Loi 95 = FEI
717	Subventions de recherche du Canada (excluant les revenus de la FCI)	Subventions des organismes subventionnaires, ministères et organismes publics fédéraux	Somme des indicateurs 718, 719 et 720
718	Chaires de recherche du Canada	Chaires recherche du Canada (niveau 1 et 2), chaires de recherche du Canada 150 et Chaires d'excellence en recherche du Canada.	Programmes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaire de niveau 1 (SCRC)</li> <li>- Chaire de niveau 2 (SCRC)</li> <li>- Chaire de recherche du Canada 150 (SCRC)</li> <li>- Programme de chaires de recherche du Canada - niveau 1 (SPIIE)</li> <li>- Programme des Chaires de recherche du Canada - niveau 2 (SPIIE)</li> </ul>
719	Organismes subventionnaires canadiens	Subventions du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), Conseil de recherche en sciences naturelles et génie (CRSNG), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), du Secrétariat inter-conseil et réseau des centres d'excellence (RCE), du Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE), (excluant les chaires de recherche du Canada)	Organismes pourvoyeurs de fonds : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada</li> <li>- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada</li> <li>- Instituts de recherche en santé du Canada</li> <li>- Secrétariat Inter-Conseil et Réseaux des centres d'excellence (RCE)</li> <li>- Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements</li> </ul> Type de financement = Subvention Programmes = tous exceptées chaires du SPIIE
720	Gouvernement du Canada	Subventions des ministères et organismes publics fédéraux (excluant l'enveloppe du Fonds de soutien à recherche)	Sous-Type d'OPF : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère fédéral</li> <li>- Organisme gouvernemental fédéral</li> </ul> Type de financement = Subvention
721	Subventions de recherche du Québec	Subventions des Fonds de recherche et du gouvernement du Québec	Exclusion de l'enveloppe fédérale annuelle de FIR Somme des indicateurs 722 et 723 Organismes pourvoyeurs de fonds : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds de recherche du Québec</li> <li>- Fonds de recherche du Québec - Société et culture</li> <li>- Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies</li> <li>- Fonds de recherche du Québec - Santé</li> </ul> Type de financement = Subvention
722	Fonds de recherche du Québec	Subventions des Fonds de Recherche du Québec - Société et culture (FRQSC), Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies (FRQNT) et Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS), (incluant les frais indirects de recherche)	Exclusion de l'enveloppe provinciale annuelle de FIR Exclusion des contreparties FCI via code Loi 95 = FCI Organisme pourvoyeur de fonds : <ul style="list-style-type: none"> <li>- UQAM</li> <li>- UQTR</li> <li>- UQAC</li> <li>- UQAR</li> <li>- UQO</li> <li>- UQAT</li> <li>- INRS</li> <li>- ENAP</li> <li>- ETS</li> <li>- TELUQ</li> <li>- UQ (siège social)</li> </ul> Exclusion des contributions FCI via le Code Loi 95 = FCI L'OPF doit être l'établissement financé ou l'UQ (siège social)
723	Gouvernement du Québec	Subventions des ministères et organismes publics provinciaux (incluant les frais indirects de recherche versés à même les projets mais excluant les enveloppes annuelles)	Sous-Type d'OPF : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère provincial</li> <li>- Organisme gouvernemental provincial</li> </ul> Type de financement = Subvention Exclusion de l'enveloppe provinciale annuelle de FIR Exclusion des contreparties FCI via code Loi 95 = FCI Organisme pourvoyeur de fonds : <ul style="list-style-type: none"> <li>- UQAM</li> <li>- UQTR</li> <li>- UQAC</li> <li>- UQAR</li> <li>- UQO</li> <li>- UQAT</li> <li>- INRS</li> <li>- ENAP</li> <li>- ETS</li> <li>- TELUQ</li> <li>- UQ (siège social)</li> </ul> Exclusion des contributions FCI via le Code Loi 95 = FCI L'OPF doit être l'établissement financé ou l'UQ (siège social)
724	Financement institutionnel	Fonds internes des établissements (excluant les contreparties aux projets FCI)	Exclusion des contributions FCI via le Code Loi 95 = FCI L'OPF doit être l'établissement financé ou l'UQ (siège social)
725	Autres sources	Subventions et contrats des entreprises, organismes à but non lucratif, Institutions de santé ou d'enseignement. Contrats des ministères et organismes publics provinciaux et fédéraux	Toutes les sources de financement autres que celles retenues pour le calcul des précédents indicateurs
726	Contrats	Contrats de recherche (excluant les contrats de service professionnels), tout type d'organismes pourvoyeurs de fonds confondus à l'exception de l'établissement concerné	Type de financement = contrat Retrait des contrats financés par l'établissement
	Exclusion Non associé à un professeur-chercheur	Il s'agit du total des fonds de recherche qui furent octroyés à du personnel autre que des professeurs-chercheurs avec rang académique ayant une rémunération au 1er octobre.	Exclusions autres que FIR du gouvernement fédéral, FIR du gouvernement provincial et Services professionnels
	Exclusion FIR du gouvernement fédéral	Païement des frais indirect du gouvernement fédéral (Industrie Canada)	Code Loi 95 = FIRF
	Exclusion FIR du gouvernement provincial	Païement des frais indirects du gouvernement provincial payé par le MEES avant la refonte. Considère aussi les montants de transition. Toutefois, les FIR payés par le FRQ et les autres MO provinciaux furent considérés.	Code Loi 95 = FIRP
	Exclusion Services professionnels	Les services professionnels sont les octrois alloués pour la réalisation des projets d'assistance technique de tout organisme.	Sous-type de financement = Services professionnels ou Type d'intention = Frais indirects - Services professionnels

Table de conversion	Sciences de la santé	Sciences pures	Sciences appliquées	Sciences humaines	Lettres	Éducation	Droit	Administration	Arts	Autres
	Sciences fondamentales et appliquées de la santé	Sciences biologiques	Ressources naturelles	Études géopolitiques	Langues et littératures modernes autres que le français et l'anglais	Pluridisciplinaire (sciences de l'éducation)	Droit	Administration des affaires	Beaux-arts et arts appliqués	Études Autresles
	Sciences infirmières et nursing	Botanique (phytobiologie, etc.)	Agriculture	Communications et journalisme	Langues secondes autres que le français et l'anglais	Didactique (art d'enseigner)		Comptabilité, sciences comptables	Arts plastiques (peinture, dessin, sculpture)	Environnement (qualité du milieu et pollution)
	Périalité	Zoologie	Pédologie, aménagement et conservation des sols	Psychologie	Latin, latin-grec	Formation des enseignants au préscolaire		Information de gestion	Histoire de l'art	Carrières militaires
	Médecine	Microbiologie	Zootechne	Sciences sociales	Traduction	Formation des enseignants au préscolaire et au primaire		Opérations bancaires et finance	Musique	Non applicable
	Médecine et chirurgie expérimentales	Biochimie	Étude de la faune (régions sauvages, pêcheries, gibier)	Anthropologie	Langues et littératures françaises ou anglaises	Formation des enseignants spécialistes au primaire et au secondaire		Gestion et administration des entreprises	Musicologie (histoire et littérature)	
	Médecine dentaire	Biophysique	Sciences et technologie des aliments	Économique	Littérature comparée	Formation des enseignants spécialistes en adaptation scol. (orthopédagogie)		Recherche opérationnelle	Art dramatique	
	Optométrie	Génétique	Phytotechnie	Histoire	Humanités gréco-latines, et archéologie classique	Formation des enseignants au secondaire		Marketing et achats	Mouvement expressif, danse, mime, rythmique	
	Pharmacie et sciences pharmaceutiques	Mathématique	Design de l'environnement	Géographie	Linguistique (phonétique, sémantique, philologie)	Form. des enseignants de l'ens. professionnel au secondaire et au collégial		Affaires sur le plan international	Design appliqué (céramique, tissage, orfèvrerie, décor)	
	Diététique et nutrition	Probabilités et statistiques	Architecture	Science politique	Français, en général et langue maternelle	Formation des enseignants au collégial		Gestion du personnel	Cinématographie	
	Ergothérapie	Mathématiques appliquées	Architecture paysagiste	Sociologie	Français, langue seconde	Pédagogie universitaire		Relations industrielles	Photographie	
	Physiothérapie	Actuariat	Architecture urbaine et aménagement	Criminologie	Anglais, langue seconde	Éducation des adultes et formation permanente		Économie des affaires	Arts graphiques (communications graphiques)	
	Chiropratique	Sciences physiques	Design industriel	Études urbaines	Anglais, en général et langue maternelle			Administration scolaire	Pluridisciplinaire (arts)	
	Orthophonie et audiologie	Météorologie et sciences de l'atmosphère	Urbanisme	Démographie	Pluridisciplinaire (lettres)			Gestion des services de santé		
	Thérapies alternatives	Géologie (minéralogie, etc.)	Sciences de l'informatique	Ethnologie et ethnographie				Coopération		
	Santé communautaire et épidémiologie	Chimie	Ingénierie	Sexologie				Gestion de la production		
	Ergonomie	Sciences de la terre	Génie aérospatial, aéronautique et astronautique	Économie rurale et agricole				Administration publique		
	Autres professions de la santé	Océanographie	Génie agricole, génie rural	Psycho-éducation				Pluridisciplinaire (administration)		
	Médecine vétérinaire	Énergie	Génie alimentaire	Sciences domestiques				Bibliothéconomie et archivistique		
	Pluridisciplinaire (sciences de la santé)	Hydrologie, sciences de l'eau	Génie biologique et biomédical	Sciences médiévales						
		Pluridisciplinaire (sciences pures)	Génie chimique	Service social						
			Génie civil, de la construction et du transport	Animation sociale ou communautaire						
			Génie électrique, électronique et des communications	Orientation, information scolaire et professionnelle						
			Génie mécanique	Récréologie						
			Génie géologique	Sciences sociales et humanités						
			Génie industriel et administratif	Philosophie						
			Génie métallurgique et des matériaux	Sciences religieuses						
			Génie minier	Pluridisciplinaire (sciences humaines)						
			Génie physique							
			Génie nucléaire							
			Géodésie (arpentage)							
			Génie informatique et de la construction des ordinateurs							
			Génie des pâtes et papiers							
			Génie forestier, foresterie et sciences du bois (sylviculture)							
			Génie agro-forestier							
			Sciences de l'activité physique							
			Pluridisciplinaire (sciences appliquées)							

Bonjour madame Garcia Cournoyer,

En suivi de votre courriel ci-dessous, concernant la Loi 95, voici les informations requises :

**RB 2.1.22.1 Soutien aux parcours de formation en sciences de l'éducation**

Le nombre d'étudiants ayant réalisé des stages au cours de l'année universitaire visée :

- EDU 6040 Stage I en situation d'emploi : 22 étudiants (8 à l'automne 2021, 14 à l'hiver 2022)
- EDU 6042 Stage II en situation d'emploi : 11 étudiants (5 à l'automne 2021 et 6 à l'hiver 2022)
- TOTAL : 33 étudiants pour la période visée.

Le nombre et le titre des ressources embauchées :

- 3 professeurs (Département éducation)
- 2 coordonnatrices à l'encadrement (Service des études)
- 2 agentes à la gestion des études (Service des études)

S'il y a quoi que ce soit, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Au plaisir,

**Dominique Marin**

Assistante administrative

Direction générale

—

Université TÉLUQ

1 800 665-4333 p. 5201

[dominique.marin2@teluq.ca](mailto:dominique.marin2@teluq.ca) | [teluq.ca](http://teluq.ca)